Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs

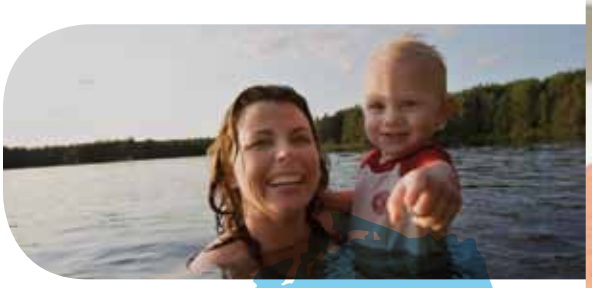

2012

Ontario

Préparé par le :

Gouvernement de l’Ontario

Décembre 2012

Pour plus de renseignements sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, visitez le site Web du ministère de l’Environnement à Ontario.ca/environnement ou composez le 1 800 565-4923.

© Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2012

This document is also available in English.

PIBS 9198f

TABLE DES MATIÈRES

Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs 1

Aperçu 2

Raisons pour lesquelles nous devons agir pour protéger les Grands Lacs 5

En quoi l'état des Grands Lacs concerne-t-il la population ontarienne ? 9

Tirer parti des progrès accomplis par l'Ontario dans les Grands Lacs 13

Ce vers quoi nous allons : une Stratégie d'action pour les Grands Lacs 31

La vision 31

Objectifs pour les Grands Lacs 31

Principes 32

Objectifs de l'Ontario pour les Grands Lacs

1 : Mobiliser et habiliter les collectivités 33

2 : Protéger l'eau afin de protéger la santé humaine et écologique 36

3 : Améliorer l'état des terres humides, des plages et des zones riveraines 46

4 : Protéger les habitats et les espèces 52

5 : Faire progresser les connaissances scientifiques et l'adaptation 57

6 : Assurer des débouchés économiques écologiquement durables et novateurs 61

Mesurer les progrès réalisés et faire le suivi des résultats 68

Conclusion 70

Être un gardien des Grands Lacs 71

Pour en savoir plus au sujet des Grands Lacs 73

STRATÉGIE ONTARIENNE POUR LES GRANDS LACS

Préface

LES GRANDS LACS SONT D'UNE IMPORTANCE VITALE POUR LES FAMILLES ONTARIENNES. ILS NOUS FOURNISSENT DE L'EAU POTABLE ET CONTRIBUENT À NOTRE QUALITÉ DE VIE ET À NOTRE PROSPÉRITÉ. NOUS DEVONS PRÉSERVER LA SANTÉ DES GRANDS LACS MAINTENANT ET POUR NOS ENFANTS, NOS PETITS-ENFANTS ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES. IL FAUT QUE LES GRANDS LACS DEMEURENT UNE SOURCE D'EAU PROPRE À LA CONSOMMATION, À LA BAIGNADE ET À LA PÊCHE.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement de l'Ontario a créé la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, qui vise à mobiliser tous les partenaires concernés par les Grands Lacs – des ministères provinciaux aux clubs philanthropiques locaux – afin de rétablir la salubrité de l'eau des Grands Lacs, ainsi que l'état des plages et des zones côtières. La Stratégie vise également à conserver la biodiversité et à lutter contre les espèces envahissantes. Elle appuie le recours à la science pour orienter le travail à accomplir en vue de protéger les Grands Lacs et tient compte de la nécessité de s'adapter au changement climatique.

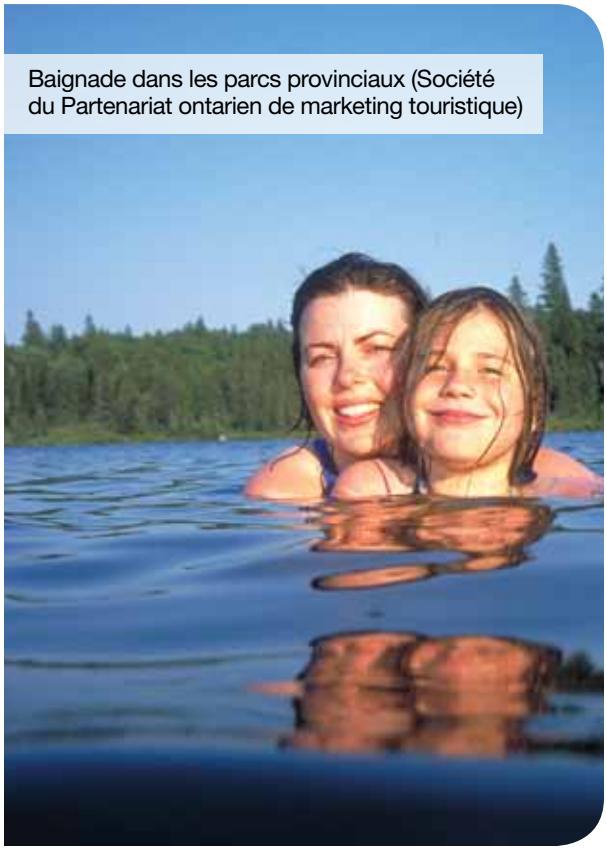

Baignade dans les parcs provinciaux (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

La Stratégie est le fruit de la consultation d'un large éventail d'experts des Grands Lacs, des communautés des Premières Nations et des Métis et d'autres entités s'intéressant aux Grands Lacs. De plus, elle tient compte des commentaires reçus depuis la publication de l'ébauche de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs en juin 2012 et de ceux portant sur le document de consultation intitulé *Des Grands Lacs en santé pour un Ontario fort*, publié en 2009.

Cette stratégie donne suite aux observations formulées par les Ontariennes et Ontariens, qui nous ont dit qu'il fallait protéger les rives, les plages et les terres humides, atténuer les effets des eaux usées et des eaux de ruissellement, s'attaquer aux problèmes d'algues et donner l'occasion aux gens de nettoyer leur partie des Grands Lacs. On nous a également dit qu'il n'existe pas de solution unique et que les enjeux et les débouchés liés aux Grands Lacs varient selon les régions de la province. Il importe d'établir des priorités et de cibler notre plan d'action en nous inspirant des cadres et des partenariats existants. On nous a dit que la mobilisation du public et la collaboration sont essentielles et qu'il fallait disposer de données scientifiques et de renseignements utiles pour prendre de bonnes décisions et suivre les progrès réalisés.

La Stratégie est un document qui évolue. Elle appartient à toute la population de l'Ontario, qui aura l'occasion de participer à sa mise en œuvre.

APERÇU

Le bassin des Grands Lacs vu de l'espace (NASA)

LES GRANDS LACS SONT UN TRÉSOR MONDIAL. ILS CONTIENNENT PRÈS DE 20 % DES RÉSERVES D'EAU DOUCE DE SURFACE DE LA PLANÈTE. LA LIGNE CÔTIÈRE DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT S'ÉTEND AU-DELÀ DE THUNDER BAY À L'OUEST ET JUSQU'À L'OCÉAN ATLANTIQUE À L'EST. CES LACS SONT À LA BASE DE L'EXCELLENTE QUALITÉ DE VIE QUE NOUS AVONS EN ONTARIO.

Les Grands Lacs font vivre une multitude de plantes et d'animaux, et recèlent de riches écosystèmes uniques au monde. Ils nous approvisionnent en eau potable fraîche et en nourriture et offrent des possibilités récréatives. De plus, ils fournissent à la province des sources d'électricité et nombre d'autres avantages économiques qui procurent à l'Ontario un avantage concurrentiel appréciable.

L'histoire de notre province s'est constituée à partir de notre accès et de notre dépendance aux Grands Lacs.

Les Ontariennes et Ontariens chérissent leurs Grands Lacs. Pour eux et leur famille, il est important d'avoir de belles plages propres afin de pouvoir passer la journée au bord de l'eau. Pour les propriétaires de chalet, les plaisanciers, les plongeurs et les campeurs, les lacs sont une source de plaisir. La santé des lacs est importante pour les municipalités qui s'appliquent à protéger l'eau et à s'assurer qu'elle est potable. Les lacs font vivre une industrie productive de pêche en eau douce. Ils sont d'une importance vitale pour le secteur manufacturier, l'agriculture et le transport de produits ontariens. Pour toutes ces raisons et pour la valeur intangible que ces immenses étendues d'eau procurent à notre population, les Grands Lacs sont le fondement de la force et de la réussite de l'Ontario. Nous nous devons de les protéger et quand nous découvrons qu'ils sont en péril, nous nous devons de rétablir leur santé.

Les bassins hydrographiques des Grands Lacs relèvent du Canada, des États-Unis, de l'Ontario, du Québec et de huit États des Grands Lacs (Ministère de l'Environnement).

Le gouvernement de l'Ontario a, de concert avec ses nombreux partenaires, pris des mesures pour protéger, maintenir et rétablir la santé des Grands Lacs. La présente Stratégie illustre la façon dont le gouvernement de l'Ontario se propose de travailler avec ses partenaires, les particuliers et les collectivités pour appuyer sa vision des Grands Lacs **en santé pour un Ontario plus fort, des Grands Lacs qui demeurent une source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.**

La stratégie ontarienne fait appel aux ressources de plusieurs ministères. Elle a pour but d'accroître la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et la communauté des Grands Lacs. Les partenaires de l'Ontario en la matière comprennent les communautés des Premières Nations et des Métis, les municipalités, les offices de protection de la nature, les groupes s'intéressant aux bassins hydrographiques, les organismes environnementaux, la communauté scientifique, le milieu universitaire, les secteurs industriel, agricole, récréatif et touristique, ainsi que le grand public. Nous continuerons de renforcer les partenariats et de miser sur les nouvelles possibilités d'atteindre nos objectifs communs à l'égard de la protection des Grands Lacs.

Sur le plan géographique, la Stratégie couvre la portion ontarienne des lacs Supérieur, Huron, Érié et Ontario, leurs voies interlacustres, le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais ainsi que les bassins hydrographiques et les eaux souterraines avoisinantes.

Dans les pages qui suivent, nous parlerons de ce que nous avons accompli dans le passé pour la protection des Grands Lacs, de ce que nous faisons actuellement et de ce que nous ferons. Les mesures prévues pour protéger et rétablir la santé de l'écosystème du bassin des

Grands Lacs et du Saint-Laurent s'organisent autour de nos *objectifs pour les Grands Lacs* : mobiliser et habiliter les collectivités; protéger l'eau afin de protéger la santé humaine et écologique; améliorer l'état des terres humides, des plages et des zones riveraines; protéger les habitats et les espèces; faire progresser les connaissances scientifiques et l'adaptation; et assurer des débouchés économiques écologiquement durables et novateurs.

La Stratégie indique également comment nous évaluerons les résultats obtenus en fonction de ces objectifs. Nous publierons des comptes rendus après trois ans et réexaminerons la Stratégie au cours de la sixième année. Ce calendrier permettra d'aligner cet examen sur les échéances des programmes binationaux portant sur les Grands Lacs. Par ailleurs, en réexaminant la Stratégie à intervalles réguliers, nous pourrons tenir compte de problèmes émergents et des découvertes scientifiques récentes, et établir de nouveaux jalons sur la façon d'atteindre nos objectifs pour les Grands Lacs. Dans un monde en constante évolution, il demeure essentiel de s'appuyer sur des données scientifiques solides pour définir les problèmes et suggérer des solutions. Les partenariats de recherche et de surveillance fournissent des connaissances permettant d'établir des priorités, de définir des cibles et d'orienter efficacement la protection et le rétablissement de la santé des Grands Lacs.

De nombreux ministères du gouvernement de l'Ontario collaborent à la protection des Grands Lacs et unissent leurs efforts afin d'intégrer les politiques et les programmes gouvernementaux portant sur les Grands Lacs. Par exemple, plusieurs ministères ontariens mettent leurs ressources en commun et coordonnent leurs initiatives ainsi que leurs capacités scientifiques afin de mettre en œuvre les accords concernant les Grands Lacs. La présente Stratégie met à profit cette collaboration. Les mesures qui y sont décrites seront dirigées par les ministères de l'Environnement, des Richesses naturelles, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, des Affaires municipales et du Logement, de l'Infrastructure, des Affaires autochtones, du Développement économique et de l'Innovation, du Tourisme, de la Culture et du Sport, de la Santé et des Soins de longue durée, des Transports et des Affaires intergouvernementales. Les ministères de l'Éducation, du Développement du Nord et des Mines et de l'Énergie ont également participé à cette Stratégie.

Nous vous encourageons à lire la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et à participer activement à sa mise en œuvre. En unissant nos efforts à cette fin, nous pourrons tous devenir les gardiens des Grands Lacs et faire avancer les mesures visant à garantir la propreté, la santé et la résilience de ces lacs afin de léguer un patrimoine écologique solide aux générations à venir.

Une grosse prise, lac Simcoe (Gouvernement de l'Ontario)

RAISONS POUR LESQUELLES NOUS DEVONS AGIR POUR PROTÉGER LES GRANDS LACS

Des accomplissements…

Dans les années 1970, il est devenu évident que les Grands Lacs étaient en péril. La pollution et d'autres pressions avaient des effets dévastateurs. Au cours des années 1970, 1980 et 1990, nous avons accompli des progrès importants en matière de protection et de rétablissement de la santé des Grands Lacs, notamment :

- le nettoyage de plusieurs ports, baies et zones riveraines fortement pollués;
- la réduction significative de nombreuses substances chimiques toxiques qui nuisaient à la faune aquatique et terrestre;
- le début du retour du pygargue à tête blanche, du touladi et d'autres espèces en péril, grâce à la réduction de la pollution et aux efforts de rétablissement d'habitats et d'espèces ciblés;
- la réduction des problèmes d'algues dans le lac Érié, en interdisant tout usage de détergents à base de phosphate, en modernisant les installations de traitement des eaux usées et en encourageant l'adoption de pratiques agricoles écologiques afin de réduire l'apport d'éléments nutritifs dans les lacs.

Mais de nouveaux problèmes viennent entraver les anciennes solutions

Malheureusement, les pressions actuelles anéantissent certaines des réalisations passées. Les effets cumulatifs de nombreuses pressions entravent la capacité des Grands Lacs à s'adapter naturellement aux changements et aux divers stress.

De nombreux scientifiques sonnent l'alarme, signalant que les Grands Lacs sont à un stade critique de déclin irréversible. En raison de sa taille et des pressions moins fortes qu'il subit pour le développement, le lac Supérieur est, dans l'ensemble, en bonne santé.[1] Il importe de protéger ce lac, qui constitue les eaux d'amont des autres Grands Lacs. Toutefois, de nombreux indicateurs de santé des lacs[2] laissent croire que l'état des lacs Huron, Ontario et Érié décline.

Par exemple, en ce qui concerne le lac Érié, les rapports binationaux sur l'état des écosystèmes lacustres indiquent que les concentrations de phosphore dépassent fréquemment les cibles binationales de qualité de l'eau et que la situation se détériore. Des scientifiques ontariens ont constaté que les niveaux de nitrate augmentaient aux lieux d'arrivée des affluents du lac Érié. Des éclosions d'algues bleu-vert (cyanobactéries) présentant un risque de toxicité sont en augmentation depuis le milieu des années 1990 et atteignent des niveaux que certains spécialistes comparent aux problèmes rencontrés dans les années 1960 et 1970, avant l'instauration de mesures de contrôle des concentrations de phosphore. À l'est du lac Érié et dans certaines parties des lacs Ontario et Huron, la présence d'une algue verte dénommée *Cladophora* est un problème répandu. Des scientifiques ontariens ont constaté que deux des types de substances chimiques les plus toxiques des Grands Lacs, le mercure et les biphényles polychlorés (PCB), que l'on avait réussi à réduire dans les années 1970 et 1980, recommencent à s'observer en concentrations plus élevées dans le poisson de sport du lac Érié.[3]

[1] Bails, J., Beeton, A., Bulkley, J., DePhilip, M., Gannon, J., Murray, M., Regier, H., and Scavia, D. Prescription for Great Lakes Ecosystem Protection and Restoration: Avoiding the Tipping Point of Irreversible Changes, 2005.

[2] Les indicateurs de la santé des Grands Lacs font l'objet d'un suivi par la province et nombre de ses partenaires – voir à ce sujet les Rapports sur l'état des Grands Lacs, coordonnés et publiés par Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

[3] Bhavsar et al. « Are PCB Levels in Fish from the Canadian Great Lakes Still Declining? » Journal of Great Lakes Research. 33:592–605, 2007. Bhavsar et coll. « Changes in Mercury Levels in Great Lakes Fish Between 1970s and 2007 ». Environmental Science and Technology. 44: 3273–3279, 2010.

Voici quelques-uns des défis actuels qui se posent dans les Grands Lacs :

- **Croissance** : La croissance future de la population ontarienne devrait se concentrer autour des Grands Lacs. Avec un taux annuel de 6 %, c'est la croissance démographique la plus importante qui soit dans tous les territoires des Grands Lacs.[4] Si cette croissance peut susciter des avantages économiques, elle peut aussi exercer des pressions sur les écosystèmes. Par exemple, les eaux pluviales urbaines insuffisamment traitées et même les eaux usées traitées rejettent dans les Grands Lacs du phosphore et des contaminants indésirables. Certains bassins hydrographiques des Grands Lacs sont soumis à des pressions du fait de la demande croissante en eau. Si la croissance n'est pas gérée adéquatement, elle peut entraîner des pertes d'habitats importants dans les Grands Lacs comme des terres humides.
- **Patrimoine naturel** : La perte d'habitats de la faune aquatique et terrestre tels que les milieux humides nuit à l'écosystème et nous fait perdre des débouchés en matière de pêche commerciale et récréative, de même qu'une partie de notre patrimoine naturel et culturel. La population de certaines espèces des Grands Lacs a décliné au point que celles-ci sont à présent en péril en Ontario et qu'elles sont protégées en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition.*
- **Espèces envahissantes** : Les espèces envahissantes causent des bouleversements considérables des écosystèmes. Certaines populations de poissons indigènes diminuent énormément. Les espèces envahissantes que sont la moule zébrée et la moule quagga réduisent la quantité de nourriture disponible pour les poissons, tout en augmentant les algues indésirables le long des rives. Elles provoquent également l'obstruction des prises d'eau potable et industrielle

LA SANTÉ DES GRANDS LACS ET LA « DÉRIVATION LITTORALE »

Avez-vous remarqué les changements survenus ces 10 dernières années sur les plages des Grands Lacs que vous fréquentez ? Coquilles de moules acérées au fond de l'eau lorsque vous nagez, sable blanchi par les coquilles concassées qui s'y accumulent ou odeur nauséabonde des masses d'algues rejetées sur le rivage, ce sont là des caractéristiques d'une « dérivation littorale ». Les scientifiques de l'Ontario sont des chefs de file dans l'identification et l'explication de ce phénomène.

Les moules zébrées et quagga sont des espèces envahissantes qui dominent à présent les écosystèmes littoraux. Dans une grande partie des Grands Lacs, elles tapissent les fonds lacustres en quantités impressionnantes. Les moules filtrent l'eau pour se nourrir de plancton, ce qui a des effets considérables sur l'écosystème. L'eau s'éclaircit, laissant davantage de lumière du soleil s'infiltrer jusqu'au fond du lac, entraînant ainsi la prolifération d'algues à ce niveau. La présence des moules a aussi pour effet de durcir le fond du lac, ce qui favorise la fixation des algues. Enfin, en captant les éléments nutritifs, les moules semblent produire des « engrais » qui alimentent les algues. Celles-ci se développent en abondance sur les moules, se détachent puis sont rejetées sur les rives.

Mais il y a aussi les effets qui ne sont pas visibles de la plage, et que l'on constate dans l'eau plus profonde. À mesure que les éléments nutritifs tels que le phosphore des bassins hydrographiques des Grands Lacs sont déviés ou s'accumulent dans les eaux de l'infralittoral, le milieu des lacs manque de phosphore. L'écosystème du large manque cruellement d'éléments nutritifs. Les poissons hauturiers ont ainsi perdu d'importantes sources de nourriture et certaines populations de poissons ont diminué.

[4] Source : Prévisions démographiques ontariennes du ministère des Finances de l'Ontario (2010) et prévisions démographiques étatsuniennes du Census Bureau (2005).

Les espèces envahissantes que sont la moule zébrée et la moule quagga ont colonisé le lit du lac Ontario, suscitant une augmentation considérable du développement des algues (Ministère de l'Environnement).

1981 : fond rocailleux du lac | 2003 : invasion de moules | 2007 : prolifération d'algues

et endommagent le fragile patrimoine que sont les épaves de bateaux pour les plongeurs amateurs. Des plantes envahissantes ont pris d'assaut certaines régions riveraines. La menace que constitue l'invasion par la carpe asiatique est une préoccupation majeure; cette espèce pourrait dévaster les écosystèmes et les pêches. Il est impératif de travailler avec nos partenaires fédéraux et américains pour éliminer ces menaces.

- **Changement climatique** : Des effets tels qu'une moindre couverture glacielle, une plus grande évaporation et de plus grosses tempêtes, modifiant les niveaux d'eau, et des températures estivales accrues, présentent des risques pour les collectivités et l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Par exemple, les plus grosses tempêtes provoquent un ruissellement plus important de l'eau, ce qui entraîne les polluants dans les Grands Lacs et présente des risques pour la sécurité publique, comme celui d'endommager l'infrastructure indispensable et d'accroître les problèmes d'inondation des sous-sols.
- **Nouvelles substances chimiques préoccupantes** : On se préoccupe de plus en plus de nouvelles substances chimiques telles que certains produits ignifuges et pharmaceutiques de sources urbaines, industrielles et agricoles. Les installations de traitement des eaux usées n'ont pas été conçues pour éliminer certaines substances chimiques; la meilleure façon de procéder est donc de ne pas en mettre dans les égouts.
- **Niveaux d'eau** : La fluctuation des niveaux d'eau dans les Grands Lacs a une incidence sur le plan social, économique et environnemental, notamment en ce qui concerne l'accès aux lacs pour les propriétaires riverains, la navigation de plaisance et la navigation commerciale sur les lacs, ainsi que la perte d'habitats pour certaines espèces aquatiques. De plus, les mesures de contrôle artificiel du niveau d'eau du lac Ontario et du haut Saint-Laurent créent un stress pour les terres humides, qui sont tributaires des variations périodiques du niveau d'eau.
- **Algues** : Les eaux des Grands Lacs connaissent une croissance plus importante des algues. Certaines rives sont couvertes de masses visqueuses d'algues nuisibles qui dégradent la qualité des secteurs riverains. Sur le lac Érié, on a assisté à l'automne 2011 à des niveaux

d'explosion records d'algues bleu-vert potentiellement toxiques. Des baies d'autres parties des Grands Lacs, telles que la baie de Quinte, connaissent aussi un tel problème d'explosion d'algues bleu-vert.

- **Plages** : Certaines des magnifiques plages ontariennes des Grands Lacs sont touchées par des problèmes esthétiques dus non seulement à la prolifération d'algues, mais aussi à la concentration excessive de bactéries qui rendent les eaux moins sécuritaires pour la baignade. Ces bactéries proviennent de plusieurs sources, notamment les réseaux d'égouts et les fosses septiques, le gibier d'eau et l'écoulement des zones rurales et urbaines. Ce problème est particulièrement prononcé après de fortes pluies. Lorsqu'on affiche que la plage n'est pas sécuritaire pour la baignade, les particuliers perdent l'occasion de jouir des Grands Lacs. Ces avertissements quant à l'usage des plages ont également des répercussions sur les économies, la réputation et la qualité de vie des collectivités riveraines.

Récupération d'une bouteille de prélèvement, lac Érié (Gouvernement de l'Ontario)

QUELQUES FAITS AU SUJET DES GRANDS LACS

- Plus de 80 % de la population ontarienne utilise de l'eau potable en provenance des lacs Supérieur, Huron, Érié et Ontario. Le bassin des Grands Lacs abrite 40 millions d'habitants, dont 98 % de la population ontarienne et 40 % de la population canadienne.
- Il existe plus de 4 000 espèces de plantes, de poissons et d'animaux sauvages dans le bassin des Grands Lacs.
- Les Grands Lacs contiennent près de 20 % de l'eau douce de surface de la planète. Si l'on dispersait cette eau de façon uniforme sur le territoire d'Amérique du Nord, elle en couvrirait le continent sur une hauteur de plus de 1,5 mètre.
- Les eaux des Grands Lacs se reconstituent lentement, à un taux inférieur à 1 % par année.
- Il faut 300 ans à une goutte d'eau pour se déplacer du lac Supérieur à l'océan, en passant par les lacs Huron, Érié, Ontario et le Saint-Laurent.
- L'Ontario possède plus de 10 000 kilomètres de rives le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, soit plus que les huit États des Grands Lacs réunis.

EN QUOI L'ÉTAT DES GRANDS LACS CONCERNE-T-IL LA POPULATION ONTARIENNE ?

Des Grands Lacs où l'on peut se désaltérer, se baigner et pêcher contribuent à l'excellence de notre qualité de vie. Les lacs recyclent et purifient notre eau potable. Ils nous procurent de la nourriture et de l'électricité et ils tempèrent notre climat. Leur beauté naturelle nourrit notre esprit.

La région des Grands Lacs est l'une des régions offrant la plus grande diversité écologique en Amérique du Nord. Les variations de profondeur des lacs, de climat et de géologie contribuent à maintenir une riche diversité d'écosystèmes et d'espèces végétales et animales. Certaines de ces espèces ne se trouvent nulle part ailleurs sur la planète.

Les Grands Lacs ont toujours été au cœur de l'économie nord-américaine. Ils sont aussi un moteur de création d'emplois. Si la région des Grands Lacs (Ontario, Québec et les États des Grands Lacs) constituait un pays, elle représenterait la quatrième économie mondiale en importance. Les bassins hydrographiques qui composent cet écosystème abritent près de 40 % de la population canadienne, de même que 75 % du secteur manufacturier canadien. On trouve un tiers des emplois des secteurs agricole et agroalimentaire canadiens en Ontario et presque tous, dans les bassins hydrographiques des Grands Lacs. Le lac Érié alimente une des plus riches industries de pêche commerciale en eau douce au monde ainsi qu'une pêche sportive populaire.

L'état de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent concerne non seulement la population de l'Ontario, mais aussi celle du Québec et du Canada dans son ensemble.

Les Premières Nations vivent depuis des millénaires dans le bassin des Grands Lacs, pratiquant la pêche, la chasse, l'agriculture, l'élevage et le commerce, et entretenant une relation spirituelle et culturelle avec les Grands Lacs. Aujourd'hui, les Premières Nations ont affirmé leur responsabilité commune à l'égard de la protection de ces eaux.

Les cultures autochtones reconnaissent, honorent et respectent l'eau comme un don sacré indispensable à la vie. Les femmes jouent un rôle traditionnel de protectrices des eaux. Par exemple, en Ontario, deux grands-mères anishinawbe ont créé la marche riveraine Notre mère la Terre. Tous les ans, elles parcourent les rives des Grands Lacs afin de mieux faire connaître l'importance de l'eau et de sensibiliser la population à la santé des Grands Lacs. Les identités culturelles, ainsi que les lois et coutumes traditionnelles et sacrées régissent les perspectives des Autochtones et influent sur leur relation et leurs responsabilités de gardiens de l'eau et de l'environnement naturel.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES GRANDS LACS

Commune au Canada et aux États-Unis, la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent soutient 56 millions d'emplois et génère un PIB de 5,1 billions de dollars.

Les eaux des Grands Lacs contribuent à la production de 80 % de l'électricité de l'Ontario. Elles alimentent des centrales hydroélectriques et refroidissent d'autres centrales.

En 2011, l'industrie ontarienne de la pêche dans les Grands Lacs a contribué à l'économie provinciale pour une valeur de quelque 234 millions de dollars. Les amateurs de pêche à la ligne contribuent chaque année à l'économie ontarienne pour plus de 600 millions de dollars en produits de consommation et équipement. Plus de 95 % des terres agricoles de l'Ontario se situent dans les bassins hydrographiques des Grands Lacs.

En 2010, l'Ontario a connu un afflux de plus de 73 millions de touristes dans la région des Grands Lacs, dont les dépenses ont été estimées à 12,3 milliards de dollars.

Plongeur étudiant une épave couverte à Tobermory (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Nos voisins américains sont aussi concernés par les Grands Lacs; ils sont tributaires de la santé écologique de cette richesse mondiale commune et investissent beaucoup dans son rétablissement.

Nombre des plus anciens villages de l'Ontario se sont établis le long de ces lacs. Les Grands Lacs sont considérés comme une ressource patrimoniale subaquatique d'envergure mondiale. Leurs quelque 4 700 épaves datant des années 1700 à nos jours constituent la meilleure collection mondiale d'épaves en eaux douces. On y trouve notamment la fameuse épave du « Edmund Fitzgerald », protégée par la législation ontarienne. En divers sites historiques des Grands Lacs, l'Ontario marque cette année le bicentenaire de la guerre de 1812, combattue principalement sur leur littoral et qui aura contribué à façonner le pays.

Au fil des siècles, des gens du monde entier ont été attirés vers les collectivités grandissantes des rives ontariennes des Grands Lacs. Ceux-ci continuent de stimuler l'économie de la province et de lui donner un avantage concurrentiel. Le secteur manufacturier et d'autres secteurs industriels tels que l'agroalimentaire sont tributaires de l'eau saine et fraîche des Grands Lacs. Les voies de navigation des Grands Lacs contribuent au déplacement des marchandises produites et achetées et stimulent une activité économique de 15,9 milliards de dollars chaque année en Ontario et au Québec.

Par ailleurs, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent contribuent au secteur touristique de la province. Ce sont des destinations phares qui aident à faire de l'Ontario une destination

Bateau entrant dans le canal de Welland (Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent)

Randonnée en famille le long du littoral du lac Supérieur, dans le parc national Pukaskwa (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Darren McChristie)

touristique naturelle pour les visiteurs locaux et étrangers. Les eaux des Grands Lacs offrent un milieu naturel pour les festivals des secteurs riverains et des attractions patrimoniales qui renforcent les collectivités, stimulent les économies locales et offrent aux familles des possibilités de vacances près de chez elles.

Les Grands Lacs nous aident aussi à jouir d'un mode de vie actif et sain. Les lacs et leurs terres humides, les ports de plaisance et les secteurs riverains abondent de possibilités récréatives diverses. Les rives et les plages des Grands Lacs attirent les ornithologues amateurs, les pêcheurs à la ligne, les plaisanciers, les amoureux de la plage et les propriétaires de chalet qui y affluent l'été. Les sentiers riverains attirent quant à eux les promeneurs, les randonneurs et les cyclistes. Les familles apprécient les festivals, les pique-niques et les pièces de théâtre en plein air organisés sur les rives et dans les parcs des Grands Lacs. Les parcs provinciaux de l'Ontario, dont 30 sont situés sur les rives des Grands Lacs, attirent chaque année 10 millions de visiteurs. On enregistre plus de 100 000 visites annuelles dans les nouveaux centres d'accueil des parcs du lac Supérieur, de la baie Georgienne et de la rivière des Français. Pour de nombreux Ontariens et Ontariennes, la nature a aussi une signification spirituelle dans la région des Grands Lacs.

Des études économiques[5] démontrent que le rétablissement et la protection de la santé des Grands Lacs génèrent un rendement élevé sur investissement (voir encadré p. 61). Par exemple, la recherche sur l'aménagement novateur à faible incidence qui minimise l'écoulement des eaux de ruissellement indique que cet aménagement fournit un rendement moyen sur investissement de 200 % en comparaison des pratiques habituelles. La protection des terres humides riveraines fournit un rendement économique encore plus élevé tout en contribuant à maintenir la santé de l'écosystème des Grands Lacs. À mesure que les besoins mondiaux en technologies de l'eau augmentent, le rétablissement de la santé écologique des Grands Lacs peut aussi jouer un rôle dans la création d'emplois et la prospérité par le développement d'innovations en matière d'eau commercialisables.

[5] ICF Marbek. Assessing the Economic Value of Protecting the Great Lakes Ecosystem, 2010. Pour en savoir plus, voir ontario.ca/healthygreatlakes. Austin, J.C., et al. Healthy Waters, Strong Economy: The Benefits of Restoring the Great Lakes Ecosystem. The Brookings Institution (2007)

Delta de la rivière Mississagi dans le chenal nord de la baie Georgienne (Ministère des Richesses naturelles, W. Bakowsky)

L'Ontario, gardien des Grands Lacs

Les Grands Lacs, qui comptent près de 20 % de l'eau douce de surface mondiale et de nombreux écosystèmes et espèces uniques, sont un trésor mondial.

Ces lacs affectent la vie de la population de l'ensemble de l'Ontario.

La province de l'Ontario est l'un des nombreux gardiens de ces eaux précieuses. Mais son rôle de gardien est également unique.

Ses frontières traversent quatre des cinq Grands Lacs et une section du Saint-Laurent. L'Ontario possède le plus long littoral d'eau douce au monde. Son territoire détient davantage d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que de littoral que nul autre État ou province.

Au Canada, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont une compétence constitutionnelle commune en ce qui concerne les Grands Lacs et travaillent en partenariat avec les peuples autochtones, les municipalités et d'autres partenaires. Nous avons donc un rôle important à jouer pour le rétablissement, la protection et la préservation de la santé des Grands Lacs dans notre intérêt et celui des générations futures.

Au fil des ans, le gouvernement de l'Ontario a fait preuve de détermination pour mettre en place une législation, des politiques et des programmes qui contribuent à la protection des Grands Lacs. Cela aide à s'assurer que les familles ontariennes peuvent profiter des plages et du littoral des Grands Lacs, que les pêcheries peuvent se rétablir et se maintenir, et que notre eau potable demeure l'une des eaux de la plus haute qualité qui soit au monde.

La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs nous aidera à relever les défis nouveaux ou actuels qui se posent et à tirer parti des possibilités offertes par les Grands Lacs.

Réalisation d'« empreintes de poisson » le jour de célébration du lac Supérieur, en 2011 à Thunder Bay (EcoSuperior, Jim Bailey)

TIRER PARTI DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR L'ONTARIO DANS LES GRANDS LACS

Journée venteuse à la baie Georgienne (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, J. Speed)

La situation au cours des dernières décennies

L'Ontario dispose d'un ensemble de programmes et de lois pour appuyer la protection des Grands Lacs.

Au cours des décennies précédentes, la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* et la *Loi sur la protection de l'environnement* ont établi des systèmes de permis et d'autorisation pour gérer les impacts des eaux usées municipales et industrielles et des eaux pluviales sur la qualité de l'eau. L'Ontario a aussi créé des permis afin de gérer les prélèvements d'eau importants et de protéger les réserves d'eau.

La province a instauré des lois sur la gestion des ressources et un réseau de parcs provinciaux et de terres protégées de la Couronne. Des offices de protection de la nature ont été créés dans de nombreux bassins hydrographiques afin de prévenir les dangers naturels tels que les inondations.

La collaboration joue depuis longtemps un rôle central dans les efforts de protection des Grands Lacs. L'Ontario et le Canada ont signé leur premier accord de protection commune des Grands Lacs en 1971, soit il y a plus de 40 ans.

La pollution par le phosphore était l'un des principaux problèmes combattus dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario de 1971 et de la première entente Canada-États-Unis sur la qualité des eaux, signée en 1972. Les gouvernements ont lancé d'importants programmes pour améliorer le traitement des eaux usées et réduire la quantité de phosphore se déversant dans les lacs. On a également restreint la quantité de phosphore dans les détergents à lessive.

Cela a abouti à l'une des opérations de dépollution d'écosystème les plus réussies d'Amérique du Nord. Ainsi, en dépit de la croissance constante de la population, les concentrations de phosphore dans le lac Ontario ont nettement chuté, soit de 44 % entre 1973 et 1982. Dans le lac Érié, où le problème était très grave, on a réduit les rejets de phosphore contenu dans les eaux usées municipales de 82 %. Le lac Érié, qui avait été déclaré « mort » dans la presse, est redevenu un lac sain, avec une eau de bonne qualité, alimentant des pêcheries économiquement importantes, et riche en plages et zones

riveraines magnifiques, pour le plaisir des Ontariennes et des Ontariens.

Autre exemple de réussite collective dans les Grands Lacs, mentionnons les réductions de substances chimiques toxiques. On peut citer l'exemple du DDT, utilisé communément comme pesticide après la Seconde Guerre mondiale. Le DDT et ses résidus contaminaient toutefois les cours d'eau voisins, où ils étaient absorbés par les plantes aquatiques et les poissons. Les pygargues à tête blanche étaient contaminés par le DDT lorsqu'ils ingéraient le poisson contaminé, ce qui avait pour effet de fragiliser les coquilles de leurs œufs au point que leurs oisillons ne survivaient souvent pas jusqu'à éclosion. Dans les années 1960, cette espèce était menacée d'extinction. Une fois connu le danger du DDT, on en a restreint l'utilisation en Ontario au début des années 1970, pour l'interdire en 1988. Les concentrations de DDT trouvées dans les sédiments et les poissons des Grands Lacs ont décliné considérablement et on a assisté à un remarquable rétablissement de la population de pygargues à tête blanche. Les efforts ont aussi porté tout au long des années 1970 et 1980 sur d'autres substances chimiques telles que le mercure, les PCB et le mirex, en vue d'assurer une protection et un rétablissement efficaces de la santé des Grands Lacs. Au début des années 1990, dans le cadre de la Stratégie municipale et industrielle de dépollution, le gouvernement provincial a adopté des règlements sur les eaux usées s'appliquant à la plupart des secteurs industriels. Ainsi, ces secteurs ont pu réduire considérablement leurs rejets de polluants nocifs comme le plomb, l'arsenic et le cyanure.

Ces accomplissements démontrent que, bien que les problèmes qui touchent les Grands Lacs soient complexes, il est possible de les régler. Grâce à un travail collectif soutenu et durable, nous pouvons accomplir des progrès importants pour nos Grands Lacs.

La situation actuelle

L'Ontario travaille avec des partenaires pour mettre en œuvre nombre de nouvelles mesures de protection des Grands Lacs.

Plans de protection de l'eau potable de la source au robinet : L'Ontario est maintenant reconnu de par le monde comme étant un leader en matière de salubrité de l'eau potable. La province a mis en œuvre la totalité des 121 recommandations soumises par le juge O'Connor en 2002 dans son rapport sur Walkerton, créant ainsi un « filet de sécurité » primé pour protéger la salubrité de l'eau potable de la source au robinet. En 2010-2011, sur les plus de 500 000 analyses de la qualité de l'eau potable, 99,9 % des résultats obtenus pour les stations de traitement résidentielles municipales satisfaisaient aux normes ontariennes de qualité de l'eau potable. Dans les cas où ces normes n'étaient pas satisfaites, les inspecteurs de l'eau potable et ceux de la santé publique ont travaillé avec le propriétaire ou l'exploitant de l'installation afin de s'assurer que des mesures correctives appropriées étaient prises pour résoudre le problème. Les petits réseaux d'eau potable (comme ceux de gîtes touristiques, d'églises, de salles communautaires, de parcs de maisons mobiles, de motels et d'aéroports) ont eux aussi été réglementés. Leurs analyses et leurs activités de traitement sont supervisées par la province en collaboration avec les bureaux locaux de santé publique.

La protection des sources d'eau axée sur les bassins hydrographiques en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* est une composante essentielle de l'approche adoptée par l'Ontario en matière de salubrité de l'eau potable. L'objectif est de protéger les sources d'eau potable (lacs, rivières et nappes phréatiques) en repérant et en gérant les risques existants pour les sources municipales d'eau potable sur le plan de la qualité et de la quantité.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, on a mis sur pied 19 comités locaux de

protection des sources (dont 18 dans le bassin des Grands Lacs) dans les bassins hydrographiques de l'ensemble de la province. Ces comités, qui représentent un large éventail d'intervenants, ont élaboré des plans locaux de protection des sources en utilisant une approche scientifique axée sur la collaboration et la participation à l'échelle locale.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

L'Agence ontarienne des eaux (AOE), un organisme provincial de la Couronne, s'est engagée à voir à ce que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens aient accès à des services d'eau potable et d'eaux usées sûrs et fiables.

- Exploitation : En tant qu'exploitante de plus de 200 stations de traitement des eaux usées en Ontario, dont nombre d'entre elles dans le bassin des Grands Lacs, l'AOE s'assure que les installations contribuent à la protection des Grands Lacs.
- Intervention d'urgence : Les équipes d'intervention d'urgence peuvent être déployées à tout moment en cas de sinistres relatifs à l'eau potable et aux eaux usées.
- Sécurité avant tout : L'AOE, qui a démontré d'excellentes compétences en formation à la sécurité, a été classée première en la matière au congrès américain 2011 de la Water Environment Federation.
- Priorités futures : L'innovation et l'établissement de partenariats en Ontario et à l'échelle mondiale afin de promouvoir le développement, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services liés à l'eau potable et aux eaux usées, et d'appuyer ainsi la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau*.

Les Grands Lacs sont la source de l'une des eaux de meilleure qualité au monde. (Ministère de l'Environnement)

L'élaboration de ces plans a été soutenue par des investissements de plus de 200 millions de dollars de l'Ontario dans l'avancement des connaissances scientifiques sur les bassins hydrographiques, les évaluations et la planification. La province a également fourni un financement pour aider les propriétaires terriens et les entreprises à prendre des mesures précoces sur le terrain pour protéger les sources d'eau. Les ministères provinciaux, les municipalités, les offices de protection de la nature et les propriétaires fonciers jouent tous un rôle dans la mise en œuvre de ces plans.

Cette approche de gestion par bassin hydrographique met l'accent sur les collectivités locales et la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable. Les employés des offices de protection de la nature et les membres des comités locaux de protection des sources travaillent à l'évaluation et à la planification de la protection des sources d'eau. Ces comités se composent de représentants de chaque bassin hydrographique. Un tiers des membres représentent les municipalités; un autre tiers, les secteurs d'activités locaux tels que le secteur agricole ou commercial; et le dernier tiers, le public.

Les communautés des Premières Nations ayant des réserves dans les zones de protection des sources peuvent nommer des représentants à un comité de protection des sources. La Première Nation chippewa de Rama, la Première Nation de Kettle Point et de Stony Point et les Six Nations de la rivière Grand ont toutes choisi d'assujettir leurs réseaux d'approvisionnement en eau potable aux plans de protection des sources.

Lac Simcoe : Le bassin hydrographique du lac Simcoe abrite plus de 350 000 personnes et présente bien des avantages : de l'eau propre à la consommation et aux plaisirs de la baignade; du poisson à consommer; un milieu naturel magnifique et de nombreux avantages économiques tels que l'exploitation agricole et les activités récréatives.

La *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe* établit un cadre législatif pour la protection du bassin hydrographique du lac Simcoe. Elle énonce des objectifs clairs et requiert l'élaboration d'un plan de protection assorti de politiques exécutoires. De plus, elle exige la création de comités dispensant des conseils et établit le pouvoir légal de réglementer la protection des rives.

Le Plan de protection du lac Simcoe a été élaboré selon un processus collaboratif auquel ont participé des scientifiques se spécialisant dans la protection des bassins hydrographiques et de nombreux particuliers et groupes de la région, y compris l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe, la Première Nation chippewa de l'île Georgina, des municipalités, des groupes agricoles, des groupes de protection de la nature, des promoteurs, ainsi que des exploitants d'installations touristiques et récréatives. Ce plan est un modèle de planification intégrée à l'échelle du bassin hydrographique ayant pour but de restaurer le lac. Nous pouvons nous en inspirer pour déterminer la démarche que nous suivrons à l'égard des Grands Lacs et de leurs bassins hydrographiques. Il met l'accent sur les problèmes les plus critiques du lac Simcoe comme rétablir la santé des poissons et des autres espèces aquatiques, maintenir la qualité de l'eau et réduire les concentrations de phosphore. Il vise également à protéger et à réhabiliter des espaces naturels importants comme les rivages, à atténuer les pressions qui s'exercent sur l'approvisionnement en eau et à faire face aux impacts causés par les espèces envahissantes, le changement climatique et les activités récréatives.

La stratégie de l'Ontario visant à réduire la concentration de phosphore dans le lac Simcoe va contribuer à la protection de l'écosystème du lac à long terme. Les objectifs fixés prévoient une réduction de près de 40 % de la forte concentration de phosphore dans le lac afin d'améliorer la qualité de l'eau et de protéger les poissons d'eaux froides. Fondée sur un principe de responsabilité partagée, cette stratégie vise la réduction continuelle de la quantité de phosphore entrant dans le lac. Il s'agit d'une approche à long terme pour traiter les effets cumulatifs du phosphore.

Ceinture de verdure : L'Ontario a établi des plans provinciaux pour fournir une forte protection à d'autres régions d'importance environnementale du bassin des Grands Lacs. Le Plan de la ceinture de verdure, par exemple, prévoit l'établissement de la plus grande ceinture de terres agricoles et de terres écologiquement fragiles protégées au monde avec ses 720 000 hectares. Cette ceinture englobe la région élargie du Golden Horseshoe et s'étend jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Bruce.

Le Plan de la ceinture de verdure aide à gérer la croissance, à bâtir une économie verte durable et à protéger l'environnement, autant d'éléments contribuant à l'édification de collectivités prospères et plus agréables à vivre pour les Ontariennes et Ontariens. À l'aide d'une approche fondée sur les bassins hydrographiques, il protège les eaux d'amont et les nombreuses vallées des rivières s'écoulant dans le lac Ontario et dans la baie Georgienne.

Personnel du MEO sur le terrain, recueillant des échantillons d'invertébrés benthiques (organismes vivant dans les sédiments) dans le chenal Whalesback en aval de la rivière Spanish, lac Huron (Ministère de l'Environnement)

Substances chimiques toxiques : L'Ontario aide à réduire les substances chimiques toxiques ayant un impact sur les Grands Lacs.

En éliminant toute production ontarienne d'électricité à partir du charbon d'ici 2014, la province réduira le mercure et les autres polluants, rendant ainsi l'air plus sain et la consommation des poissons des Grands Lacs plus sécuritaire. Un règlement sur la qualité de l'air à l'échelle locale établi en 2005 contribue également à réduire les contaminants qui finissent par se retrouver dans les lacs.

En 2009, l'Ontario a instauré la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* et a lancé une stratégie de réduction des substances toxiques. Les installations de fabrication et de minéralurgie de l'Ontario élaborent à présent des plans pour réduire l'utilisation et la production de substances toxiques. Par ailleurs, l'Ontario encourage les industries à mettre en œuvre des stratégies novatrices portant sur la chimie et l'ingénierie vertes afin d'assainir leurs activités de production. Par exemple, en 2009, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il investirait 13,6 millions de dollars dans le Green Centre Canada afin d'aider à faire le lien entre les découvertes réalisées par les universités ontariennes en matière de chimie verte et les entreprises, dans le but de mettre plus rapidement sur le marché des solutions de substitution plus sécuritaires. Il a aussi instauré des chaires de recherche en chimie et ingénierie vertes à l'Université Queen's et à l'Université Trent. Un outil d'évaluation des produits chimiques plus sûrs a été créé et affiché sur le site Web du ministère de l'Environnement.

L'Ontario a interdit en 2009 l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Une étude comparant l'état de 10 cours d'eau urbains dans différentes régions de la province avant et après cette interdiction a montré une baisse de 80 % des trois pesticides communément présents dans les produits d'entretien des gazons.

Confinement d'un déversement sur le ruisseau Bronte, un affluent du lac Ontario (Ministère de l'Environnement)

Pour renforcer la prévention des déversements, l'Ontario a mis en place, en 2007, une réglementation à cet effet, des exigences en matière de planification des mesures d'urgence et des pénalités afin que les collectivités riveraines de la rivière Sainte-Claire et d'ailleurs en Ontario soient mieux protégées contre le déversement de substances toxiques. Neuf secteurs d'activités sont passibles d'amendes en cas d'infraction aux règles ontariennes de protection de l'eau. En date d'octobre 2012,

le montant total des amendes qui avaient été prélevées dépassait 920 000 $. Cet argent finance des projets de collectivités locales visant à assainir et à améliorer des cours d'eau, à rétablir l'habitat d'espèces en péril et à faire participer la population à la protection de la qualité de l'eau. Pour déterminer si votre collectivité peut recevoir une aide financière dans le cadre du Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Environnement à www.ene.gov.on.ca/environment/fr/funding/community_environment_fund.

Toutes ces initiatives aideront à prévenir l'entrée de substances chimiques toxiques dans les Grands Lacs.

CENTRE D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT

En cas de déversement ou de toute autre urgence environnementale, veuillez contacter le Centre d'intervention en cas de déversement en composant le numéro d'appel sans frais 1 800 268-6060. Des agents seront là pour prendre votre appel 24 heures sur 24 afin de déclencher une mesure d'urgence et offrir conseils et information à ce sujet.

Innovation en matière d'eau : L'Ontario est résolu à devenir un chef de file en Amérique du Nord en matière d'innovation dans le domaine de la protection de l'eau. La *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* établit un cadre d'innovation permettant de créer des débouchés économiques et des emplois dans le domaine des technologies propres, et de conserver et de maintenir les ressources en eau de l'Ontario.

Le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau vise à promouvoir le développement des secteurs ontariens de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. Ce projet, axé sur les technologies de l'eau, rassemble des parties intéressées de l'industrie, des universitaires et le gouvernement en vue de développer le secteur ontarien des technologies et des services liés à l'eau et de le faire connaître à l'étranger. Un programme intitulé *Promotion des innovations en technologies de l'eau*, doté de 17 millions de dollars, appuie les solutions de pointe pour les collectivités ontariennes en matière de gestion des réseaux d'eau, d'égouts et d'eaux pluviales. Par ailleurs, la province forme des partenariats avec des universités, des fournisseurs d'équipement, le gouvernement fédéral, IBM Canada et d'autres membres du Consortium de recherche sur l'eau pour le sud de l'Ontario, qui a réuni, en date de 2012, 60 millions de dollars pour la recherche et le développement, la mise à l'essai et la démonstration de technologies de l'eau. Le programme d'étiquetage WaterSense des produits ménagers à consommation d'eau réduite, adopté en 2012, aidera les familles à conserver l'eau et à faire des économies. Ces projets aideront les collectivités ontariennes à gérer les réseaux d'eau d'une manière intégrée et à trouver des solutions novatrices et moins coûteuses pour la protection de la qualité de l'eau.

Pour aider à améliorer l'infrastructure hydraulique, des démarches collaboratives financées à l'échelle provinciale appuient l'évaluation de nouvelles technologies d'élimination des polluants et d'autres innovations en matière d'infrastructure.

Infrastructure hydraulique : L'infrastructure hydraulique municipale bénéficie d'un important soutien financier de la province. Depuis 2007, celle-ci a consenti plus de 660 millions de dollars pour des projets d'infrastructure relative aux eaux usées et aux eaux pluviales qui réduiront nettement la quantité de polluants se déversant dans les Grands Lacs. Ce montant inclut un investissement de 50 millions de dollars afin que les municipalités de Red Rock, Nipigon,

Owen Sound, Cornwall et South Dundas puissent moderniser leurs stations d'épuration des eaux usées et les rendre conformes aux normes. De plus, la province s'est engagée en 2011 à verser plus de 40 millions de dollars pour le troisième volet du Programme ontarien d'aide aux petits réseaux de distribution d'eau afin d'aider 85 petites collectivités rurales et du Nord à recevoir de l'eau propre et saine à un coût abordable, ainsi que des services de traitement des eaux usées.

L'Ontario a signé en 2009 la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Cette stratégie fédérale relative aux eaux usées s'appuie sur des données fournies par les provinces et les territoires pendant de nombreuses années afin d'établir des normes pancanadiennes en ce qui concerne les mesures conventionnelles de la qualité des eaux usées, les prochaines réductions de polluants dangereux, les débordements d'égouts unitaires et les dérivations des stations d'épuration des eaux usées.

À l'aide d'inspections et de mesures de conformité, la province favorise l'élaboration des plans municipaux de prévention et de contrôle de la pollution afin de réduire les dérivations et les débordements.

Un examen des politiques relatives aux eaux pluviales achevé en 2010 a révélé qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les infrastructures vertes ou l'aménagement à faible incidence comme les marais artificiels, combinés à des systèmes de gestion des eaux pluviales traditionnels comme les égouts pluviaux et les étangs. Les améliorations apportées à la gestion des eaux pluviales aident les collectivités à s'adapter aux effets du changement climatique, ainsi qu'à réduire les débordements d'égouts et les dérivations d'eaux usées. Avec ses partenaires, notamment les offices de protection de la nature, l'Ontario a entrepris des initiatives de sensibilisation et d'orientation sur les pratiques intégrées de gestion des eaux pluviales.

Depuis 2003, la province appuie les travaux d'infrastructure locale liée à l'eau et aux eaux usées. Elle a consenti environ 1,8 milliard de dollars en subventions et 1,9 milliard de dollars en prêts par l'entremise d'Infrastructure Ontario, contribuant ainsi à assurer les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Rejet des eaux pluviales dans le lac Ontario, Lucas Point Park, Cobourg, Ontario (Ministère de l'Environnement, E. Chatten)

La planification en matière d'infrastructure et en particulier la gestion des biens sont indispensables pour établir la liste des priorités en matière d'investissement. En 2012, le gouvernement provincial a rendu publique sa nouvelle Stratégie pour l'infrastructure municipale. Pour venir en aide aux municipalités, il a publié un guide relatif à l'élaboration des plans de gestion des infrastructures municipales et une trousse d'outils pour la gestion des biens accessible en ligne. De plus, il accorde 60 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale, dont un montant pouvant atteindre 9 millions de dollars pour aider les municipalités à élaborer des plans de gestion des biens. Le financement visera les collectivités qui ne pourraient pas réaliser les projets proposés sans une aide provinciale. Par l'entremise de son plan décennal d'infrastructure, *Construire ensemble*, le gouvernement

provincial assurera la durabilité écologique et financière des réseaux municipaux d'eau, d'égouts et d'eaux pluviales. Il est notamment prévu, au nombre des principales activités projetées, de faire de la gestion améliorée de l'infrastructure existante et des pratiques de gestion financière des prérequis à l'octroi de subventions provinciales destinées à l'amélioration de l'infrastructure et d'assurer le respect des exigences de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau*. Cette loi prévoit une approche mieux intégrée en matière d'infrastructure des réseaux d'eau, d'égouts et d'eaux pluviales grâce au développement éventuel de plans de durabilité des eaux municipales.

COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Ontario travaille avec les collectivités des Grands Lacs qui jouent un rôle de chef de file en vue de relever les défis liés aux eaux pluviales et à l'infrastructure hydraulique :

- La ville de Welland, située entre les lacs Érié et Ontario, a évalué les risques que pose le changement climatique pour les réseaux d'eaux pluviales et d'égouts et a mis à jour ses prévisions locales quant à la durée des chutes d'eau attendues, à leur intensité et à leur fréquence, afin d'aider à établir les priorités en matière d'investissements dans les infrastructures.
- La ville de Hamilton, située sur les rives du lac Ontario, a élaboré une approche modèle pour approuver la réutilisation des eaux pluviales et l'aménagement à faible incidence de propriétés privées commerciales et industrielles.
- La ville d'Oakville, située sur les rives du lac Ontario, a collaboré avec la région de Halton à la planification intégrée de réseaux d'eau, d'eaux pluviales et d'égouts durables. Pour ce faire, elle a tenu compte des effets du changement climatique et d'autres risques.
- La ville de Thunder Bay, située sur les rives du lac Supérieur, modifie ses réseaux d'eau et d'égouts afin de les rendre plus efficaces et de réduire leur consommation d'énergie ainsi que la quantité d'eaux usées rejetées.

Ressources en eau : L'Ontario a fait progresser la protection des ressources en eau des Grands Lacs par la signature d'une Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent avec le Québec et les États des Grands Lacs. Par cette entente, l'Ontario et ses partenaires se sont engagés à :

- quasiment interdire les détournements d'eau;
- se conformer à une norme environnementale à l'échelle du bassin pour l'utilisation de l'eau;
- déployer de meilleures mesures de conservation;
- accorder une importance accrue à la science dans la prise de décisions.

Comme doivent le faire tous les territoires ayant signé l'entente, l'Ontario s'est fixé des objectifs en matière de conservation de l'eau qui sont conformes aux objectifs fixés pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs. L'Assemblée législative de l'Ontario a modifié la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* afin de permettre la réalisation des engagements clés de cette entente. L'Ontario a aussi introduit une redevance pour l'utilisation de l'eau par les sociétés qui incorporent de l'eau à leurs produits, tels que l'eau en bouteille et les produits alimentaires, afin que ces utilisateurs d'eau aident à couvrir les coûts de protection de l'eau.

Par ailleurs, l'Ontario a mis à jour son Code du bâtiment afin d'améliorer la conservation de l'eau dans la province, y compris dans le

La ville de Thunder Bay apporte des améliorations à des installations d'épuration des eaux usées et de traitement de l'eau potable. (Darren McChristie)

bassin des Grands Lacs. Les modifications apportées au Code du bâtiment, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014, renforceront la conservation de l'eau de deux façons. Premièrement, elles rendront plus strictes les exigences d'utilisation de l'eau pour les toilettes, les urinoirs et les pommes de douche. Deuxièmement, elles augmenteront le nombre d'utilisations permises de réseaux d'eau non potable et établiront des exigences plus claires. Ces modifications portent notamment sur l'utilisation de l'eau de pluie pour les travaux de nettoyage généraux et l'utilisation d'eaux usées pluviales et d'eaux grises pour l'irrigation souterraine.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, les comités de protection des sources évaluent les risques qui se posent en ce qui concerne la quantité des réserves d'eau potable et élaborent des politiques de protection des réserves d'eau lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger les sources d'eau potable.

Adaptation au changement climatique : Le déploiement de l'initiative *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011* contribuera à s'assurer que les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées aux programmes de protection des Grands Lacs. Plusieurs initiatives provinciales aident les collectivités ontariennes à s'adapter au changement climatique.

Les comités locaux de protection des sources et les offices de protection de la nature reçoivent la formation et le soutien technique voulus pour s'assurer que les bilans hydriques, composantes clés des plans de protection des sources, prennent en compte les considérations liées à l'adaptation.

Un portail Web intitulé *Weather and Water Information Gateway* a été créé pour offrir des données aux municipalités, aux offices de protection de la nature et à d'autres entités afin qu'ils puissent évaluer leur vulnérabilité au changement climatique liée à l'eau et favoriser les mesures à prendre à l'échelle locale.[6]

La province a élaboré un guide d'évaluation et un cahier de travail interactifs conviviaux fonctionnant sur le Web au sujet des risques posés par le changement climatique. Conçus pour les municipalités de petite et de moyenne taille, ils visent à aider celles-ci à élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique. Au cours des deux dernières années, la province a financé et appuyé de nombreuses séances et outils de formation afin de renforcer les connaissances en la matière et la capacité des collectivités, notamment celles situées dans le bassin des Grands Lacs, de se préparer au changement climatique.

[6] Il est possible d'avoir accès à cet outil d'adaptation au changement climatique en se rendant à la page mnr.gov.on.ca/fr/Business/ClimateChange/index.html et en cliquant sur « s'adapter ».

L'Ontario participe également à des études internationales dans lesquelles on examine le rôle de la gestion adaptative pour mieux prévoir les changements de niveau d'eau des Grands Lacs qui sont principalement dus au climat et y faire face. Ce type de gestion peut être utile à la fois pour l'environnement et pour nos intérêts socioéconomiques à l'égard des Grands Lacs.

Aménagement du territoire : Les améliorations au cadre d'aménagement et d'utilisation des terres comprennent la Déclaration de principes provinciale de 2005, fondement du système d'aménagement du territoire de l'Ontario, et la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, qui oriente la planification de la croissance.

Les décisions municipales en matière d'aménagement doivent être conformes à la Déclaration de principes provinciale, y compris les politiques relatives aux Grands Lacs, comme celles portant sur la protection et la gestion des ressources naturelles telles que l'eau et les terres humides, et la gestion du développement et de la croissance de nos collectivités. Pour appuyer une politique efficace d'aménagement du territoire, on a passé en revue la Déclaration de principes provinciale et affiché le résultat de cet examen afin de recueillir les commentaires du public. Lors de l'examen, on a déterminé si des changements de politique d'aménagement du territoire étaient requis pour protéger l'environnement et d'autres intérêts d'ordre provincial. Les principales modifications proposées dans l'ébauche de la Déclaration de principes provinciale renforceraient la protection des Grands Lacs. Elles comprennent des références supplémentaires aux Grands Lacs, une directive selon laquelle les plans d'infrastructure doivent tenir compte des questions environnementales, de nouvelles politiques renforçant la protection des terres humides du littoral, l'amélioration des politiques applicables aux rives et des directives exigeant que les autorités chargées de l'aménagement du territoire tiennent compte des ententes portant sur les Grands Lacs.

Par ailleurs, l'Ontario a établi de nouvelles règles pour encourager la transformation d'anciennes terres industrielles non utilisées, ou friches industrielles, le long des rives des Grands Lacs, en secteurs riverains accueillants et dynamiques.

Programmes visant les bassins hydrographiques : Un bassin hydrographique désigne les terres entourant un lac ou une rivière dont les pluies et les neiges se déversent dans ce lac. En raison du mouvement des eaux dans les bassins hydrographiques, les activités qui ont lieu en amont, même loin des Grands Lacs, peuvent affecter la santé des lacs. La qualité de l'eau et la quantité d'eau à un endroit donné, qu'il s'agisse d'une plage, d'une prise d'eau ou au beau milieu d'un lac, dépendent des conditions de l'eau en amont dans le bassin hydrographique. La santé des Grands Lacs est donc tributaire de la santé des bassins hydrographiques.

Propriétaire foncier du comté de Huron plantant une bande de végétation tampon le long d'une terre marécageuse (Ministère des Richesses naturelles)

Le gouvernement provincial appuie les plans de gestion des bassins hydrographiques par l'entremise d'un grand nombre de programmes et de politiques, y compris la Déclaration de principes provinciale, le Plan de protection du lac Simcoe, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et les plans de protection des sources. Les offices de protection de la nature du bassin des Grands Lacs élaborent eux aussi des plans et des stratégies de gestion des bassins hydrographiques, ainsi que des programmes de surveillance afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'approvisionnement en eau dans la province.

La coordination est plus difficile dans les régions de l'Ontario où il n'y a pas de municipalités ou d'offices de protection de la nature pouvant aider à gérer les ressources en eau. Dans certaines de ces régions, les groupes locaux de gestion des bassins hydrographiques et les organismes bénévoles jouent un rôle important dans l'élaboration de plans visant les bassins hydrographiques et la protection de ces bassins. Leurs efforts contribuent à assurer la santé des lacs Supérieur et Huron.

Gérance agroenvironnementale : L'Ontario a adopté la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* qui aide à équilibrer la quantité d'éléments nutritifs épandus sur les terres selon les besoins en engrais des récoltes et à empêcher qu'un excès de substances nutritives et pathogènes ne parvienne aux cours d'eau. Les agriculteurs respectent les exigences de cette loi relatives à la gestion des éléments nutritifs et prennent des mesures volontaires s'inscrivant dans le cadre du programme de partenariat relatif aux plans agroenvironnementaux afin d'améliorer le rendement environnemental de leurs pratiques agricoles. Entre 2005-2006 et 2010-2011, les agriculteurs de l'Ontario ont consacré près de 200 millions de dollars aux améliorations environnementales de leur exploitation agricole dans le cadre de programmes de partage des coûts. Ces programmes ont bénéficié d'un appui de 111 millions de dollars du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, des offices de protection de la nature et de fondations privées.

Gestion de la croissance : La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* définit un cadre visant à déterminer où et comment la croissance devrait se produire. Cette loi permet la mise en œuvre de plans de croissance en Ontario, en concertation avec les élus locaux, les parties intéressées et le public.

Le premier plan de croissance a vu le jour en 2006 dans la région élargie du Golden Horseshoe, dans la partie ouest du lac Ontario, une des régions affichant la croissance la plus rapide en Amérique du Nord. Il s'agit d'un plan de 25 ans qui vise à orienter la croissance des collectivités locales en tirant le meilleur parti possible de l'infrastructure tout en limitant l'étalement urbain et son incidence sur nos richesses naturelles et agricoles et nos ressources en eau. En outre, ce plan promeut aussi la conservation de l'eau et son utilisation rationnelle. Selon de récentes analyses, des progrès ont été réalisés à ce niveau, notamment par un aménagement plus compact et à usages mixtes et davantage de choix en matière de transport.

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, élaboré en 2011, couvre notamment les bassins hydrographiques du lac Supérieur et une partie du lac Huron, dont le nord de la baie Georgienne. Ce plan de croissance vise à renforcer l'économie du Nord grâce à la diversification des industries traditionnelles axées sur les ressources de la région et à la stimulation de l'investissement et de l'entrepreneuriat. On y reconnaît l'importance des Grands Lacs tant pour leur valeur environnementale que pour les ressources

économiques qu'ils génèrent. Le Plan prévoit la protection des ressources en eau des municipalités du Nord de l'Ontario et l'établissement de politiques visant à protéger les eaux de surface et souterraines ainsi qu'à promouvoir la conservation de l'eau.

Habitats et espèces : Pour protéger la diversité des plantes, des animaux et autres organismes vivants, le gouvernement a rendu publique la première Stratégie de la biodiversité de l'Ontario en 2005. La *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* et la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* contribuent également à conserver les milieux naturels des Grands Lacs, notamment les espèces indigènes de poissons et d'oiseaux, de plantes et d'insectes ainsi que leur habitat.

L' Ontario travaille avec ses partenaires pour garder la carpe argentée hors du bassin des Grands Lacs (on les voit ici sautant au-dessus de la rivière Illinois, après avoir été perturbées par le passage de bateaux). (Commission des pêcheries des Grands Lacs, Ted Lawrence)

L'Ontario a poursuivi sa lutte contre les espèces envahissantes avec l'adoption, en 2005, d'un règlement qui rend illégale la possession d'espèces de poissons envahissantes telles que la carpe asiatique.

En 2011, le Conseil de la biodiversité de l'Ontario a renouvelé la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, renforçant ainsi l'engagement provincial de sauvegarder l'incroyable diversité de nos espèces indigènes et de nos écosystèmes. Cette stratégie renouvelée sur la biodiversité offre un plan ambitieux mais pratique de conservation pour les années à venir, en s'appuyant sur les résultats positifs de la stratégie déployée en 2005 et en cherchant à encourager et à susciter la participation de tous les secteurs, du gouvernement et des particuliers. Utilisant cette stratégie de 2011 comme cadre directeur, le gouvernement de l'Ontario élabore un plan de mise en œuvre dans lequel il exposera les principales actions et mesures de soutien pour conserver la biodiversité locale. Prises ensemble, ces actions et mesures appuieront les objectifs et résultats attendus définis dans la Stratégie de la biodiversité, ainsi que la vision globale, les objectifs et les cibles de cette dernière. En outre, on encourage les autres secteurs, les organismes et les particuliers à élaborer leurs propres plans de mise en œuvre, car on reconnaît que

LES TERRES HUMIDES DES GRANDS LACS

Les terres humides riveraines sont reconnues en Ontario et dans le monde entier comme d'importantes zones naturelles. Elles fournissent l'habitat nécessaire pour soutenir la biodiversité, aident à réduire les inondations et l'érosion et peuvent améliorer la qualité de l'eau. L'Ontario travaille avec des partenaires qui font la promotion de la protection des terres humides à l'aide de programmes d'information et de sensibilisation du public, d'acquisition de terres, d'aménagement du territoire et d'encouragement à la gérance.

Les terres humides d'importance provinciale sont les zones que la province juge les plus précieuses. La protection des terres humides de la province a été renforcée par des changements apportés récemment aux politiques, à la réglementation et aux lois provinciales, y compris à la Déclaration de principes provinciale.

les gouvernements, les organismes et les secteurs ne peuvent à eux seuls apporter les changements nécessaires pour conserver la biodiversité et que nous avons tous un rôle à jouer à cet égard.

Un monarque sur un chardon de Pitcher dans un écosystème dunaire des Grands Lacs (Ministère des Richesses naturelles, M. Wester)

En 2012, le gouvernement provincial a rendu public le Plan d'action de l'Ontario contre les espèces envahissantes, qui établit un cadre de prévention, de détection et d'intervention visant les nouvelles espèces envahissantes dans le but de gérer les espèces envahissantes établies en Ontario et de s'y adapter.

Des opérations de contrôle des plantes aquatiques envahissantes telles que le roseau commun et la salicaire pourpre sont en cours dans les terres humides riveraines, en même temps que l'application de programmes de surveillance et d'évaluation des espèces de poissons envahissantes dans les Grands Lacs. L'Ontario collabore avec des parties intéressées du bassin du lac Supérieur à une initiative binationale intitulée *Plan de prévention contre les espèces aquatiques envahissantes du lac Supérieur*. Depuis 20 ans, l'Ontario travaille en partenariat avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters à la prestation du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes, visant à informer le public sur la façon de prévenir l'introduction et la propagation de ces espèces, notamment en le faisant participer à des activités de surveillance et en établissant un mécanisme de production de rapports sur les observations effectuées. Plus récemment, l'Ontario a élaboré un plan coordonné d'action rapide afin d'empêcher la carpe asiatique de se propager dans les eaux ontariennes des Grands Lacs.

L'ouvrage intitulé *Islands of Life – A Biodiversity and Conservation Atlas of Great Lakes Islands*, publié en 2010, est le fruit d'une collaboration avec la société Conservation de la nature Canada. Il s'appuie sur le document de 2005 intitulé *Great Lakes Conservation Blueprints for Biodiversity* (plan directeur pour la conservation de la biodiversité dans la région des Grands Lacs, publié en anglais seulement) qui classe en ordre de priorité les terres devant être conservées.

Le Plan d'action en matière de conservation des terres marécageuses des Grands Lacs, élaboré en 1994, réunit divers partenaires des secteurs public et privé afin de conserver plus efficacement les terres humides existantes et de mettre en œuvre le Plan stratégique pour les terres marécageuses du bassin des Grands Lacs d'une durée de 25 ans.

Le crapaud de Fowler, une espèce en péril, sur le littoral du lac Érié se reproduit dans les eaux riveraines du lac Erié. (Ministère des Richesses naturelles, Mike Oldham)

En collaboration avec les États des Grands Lacs, les agences fédérales et d'autres partenaires, nous avons élaboré des stratégies binationales de conservation de la biodiversité des lacs Ontario et Huron. Grâce à cette collaboration multipartite, l'Ontario a accompli des progrès en matière de protection et de rétablissement des habitats, ainsi que de réhabilitation d'espèces indigènes des Grands Lacs. Par exemple, les populations de pygargues à tête blanche de l'Ontario se sont remises au point que cet oiseau ne figure plus au nombre des espèces en voie de

disparition. D'autres espèces de l'écosystème des Grands Lacs comme l'esturgeon jaune et l'anguille d'Amérique sont protégées en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Cette loi protège aussi l'habitat des espèces menacées et en voie de disparition.

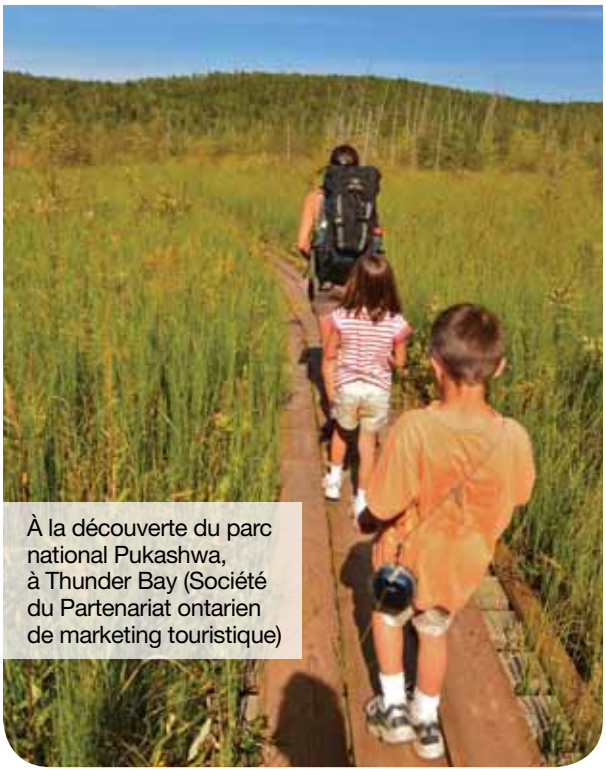

À la découverte du parc national Pukashwa, à Thunder Bay (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Tourisme et loisirs : L'Ontario continue de promouvoir les Grands Lacs comme attractions touristiques. L'établissement de partenariats avec les collectivités locales et les groupes non gouvernementaux s'inscrit dans le cadre de ces efforts de promotion du tourisme et de renforcement de l'infrastructure culturelle le long des Grands Lacs. Par exemple, l'Ontario appuie la Fiducie de régénération du secteur riverain et nombre de partenaires locaux dans l'expansion des sentiers, des parcs et des installations devant permettre à la population ontarienne de profiter des berges de la rivière Niagara et du littoral du lac Ontario, du lac Érié jusqu'à Kingston.

Partenariats, ententes et collaboration : La collaboration est essentielle pour réaliser des progrès en matière de protection des Grands Lacs. Un large éventail d'agences, d'organismes, de collectivités et de particuliers, dont des communautés des Premières Nations et des Métis, des municipalités, des offices de protection de la nature et des groupes de bénévoles fournissent d'importants outils et des connaissances spécialisées. Ainsi, les comités locaux de protection des sources continuent de miser sur les partenariats pour protéger les sources d'eau potable de l'ensemble du bassin des Grands Lacs. Les organismes environnementaux, la communauté scientifique, le milieu universitaire, les secteurs industriel, agricole, récréatif et touristique ainsi que le public ont des connaissances importantes et des intérêts à l'égard des Grands Lacs. Le gouvernement de l'Ontario tient compte des opinions et des conseils de ces intervenants lorsqu'il prend des décisions ayant une incidence sur les Grands Lacs. De plus, il collabore avec les autres paliers de gouvernement et les territoires avoisinants qui longent les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

L'île Manitoulin, dans le lac Huron (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, J. Speed)

Les ententes ont joué un rôle crucial dans les progrès réalisés jusqu'à présent dans les Grands Lacs. L'Ontario s'est associé aux gouvernements fédéraux canadien et américain, aux États des Grands Lacs et à d'autres instances pour élaborer des plans de gestion adaptés à chacun des quatre Grands Lacs ontariens. Au nombre des autres collaborations interfrontalières, mentionnons la gestion coopérative des pêcheries des Grands Lacs, une stratégie sur les éléments nutritifs relative au lac Érié et une collaboration avec le Québec et les États des Grands Lacs sur la protection de la quantité d'eau partagée. En outre, l'Ontario siège à la Commission des Grands Lacs et appuie le travail important de la Commission mixte internationale, qui fournit des conseils et assure une surveillance binationale des Grands Lacs.

L'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) établit des priorités binationales. Le nouvel AQEGL modifié a été annoncé en 2012. Il met davantage l'accent sur la protection des espèces et de leur habitat, les effets du changement climatique et les espèces aquatiques envahissantes. Ces enjeux figurent aussi parmi les priorités ontariennes. L'Ontario encourage le gouvernement fédéral à affecter les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses engagements aux termes de cet important accord binational.

En Ontario, les accords Canada-Ontario concernant les Grands Lacs (ACO) définissaient des engagements visant à faciliter la mise en œuvre de plans propres à chaque lac, à appuyer la dépollution de zones critiques, à réduire les polluants dangereux et à s'attaquer à la question de la durabilité des lacs et des bassins. Les ACO établissent un cadre pour la coordination des priorités et des mesures fédérales et provinciales. De plus, ils aident les gouvernements à discuter des priorités et à choisir les projets qui seront

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones sont des partenaires importants dans la mise en œuvre des accords Canada-Ontario concernant les Grands Lacs (ACO).

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne est signataire du protocole de contrôles administratifs de la Stratégie de gestion des sédiments de Cornwall et partenaire pour son application. Cette stratégie favorise la protection à long terme contre les sédiments contaminés du secteur préoccupant de Cornwall, le long du Saint-Laurent.

Les Six Nations de la rivière Grand et la Première Nation mississauga de New Credit font partie du comité directeur travaillant à la mise à jour du plan de gestion des eaux du bassin hydrographique de la rivière Grand. Ce plan orientera la prise de décisions au sujet des ressources en eau de ce bassin. Le plan devrait être mis à jour d'ici 2013.

Dans le cadre du Partenariat binational du lac Huron, les communautés des Premières Nations et des Métis de la région ont été invitées à prendre part à l'initiative visant la rive sud-est du lac Huron. Cette initiative a pour objet de freiner la croissance des algues nuisibles sur le rivage et de favoriser la propreté et la sécurité des plages et du littoral de Sarnia à Tobermory, secteur qui a été identifié comme prioritaire en vertu de l'ACO de 2007.

La Première Nation ojibway de la rivière Pic a pris part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'assainissement des sédiments contaminés dans le secteur préoccupant du havre Peninsula. Ce projet, terminé à l'été 2012, améliorera la qualité de l'eau et permettra de s'assurer que l'habitat naturel du havre est sain.

Carte présentant les secteurs binationaux préoccupants des Grands Lacs (adaptée d'une carte d'Environnement Canada)

réalisés. Il s'agit d'un autre outil permettant d'accroître la coordination entre les ministères et les partenaires au sujet des Grands Lacs.

Le plus récent des ACO et le septième du genre, signé en 2007, a été amendé en 2011. Il comporte de nouveaux engagements de mieux aménager les zones riveraines des Grands Lacs et de renforcer la collaboration en matière de prévention des déversements et d'interventions en pareil cas. L'Ontario a investi environ 51 millions de dollars dans les mesures s'inscrivant dans le cadre de l'ACO entre avril 2007 et mars 2012.

Une des priorités établies dans le cadre de l'ACO est le travail de collaboration au rétablissement de 17 secteurs dits « préoccupants » afin que les ports et les secteurs riverains dégradés puissent à nouveau être sécuritaires, propres et sains pour la population, la végétation, et la faune aquatique et terrestre. Au nombre des progrès accomplis à ce jour, mentionnons le rétablissement du havre Collingwood, du bras Severn et du havre Wheatley, et la fin des travaux d'assainissement du port de Spanish et de la baie Jackfish. Ces accomplissements montrent combien les gouvernements et les partenaires locaux peuvent, en s'associant, apporter des changements positifs aux Grands Lacs et aux collectivités de la région. Le travail se poursuit dans 12 autres secteurs préoccupants.

Le havre Wheatley, sur la rive nord du lac Érié, a été rayé de la liste des secteurs préoccupants en 2010. (Ministère des Richesses naturelles)

Entre avril 2007 et la fin de mars 2012, l'Ontario a investi 14,3 millions de dollars dans le rétablissement des secteurs préoccupants. La province a fourni 1,6 million en 2012 pour le recouvrement des sédiments contaminés dans le secteur préoccupant du havre Peninsula. Les sédiments de ce site ont été contaminés par les rejets de l'ancienne usine de pâte à papier, fermée en 2009. Ce projet accélèrera le rétablissement naturel du site en réduisant l'exposition des végétaux et de la faune terrestre et aquatique aux substances chimiques contenues dans les sédiments et réduira la dispersion des sédiments contaminés dans le reste du havre.

Le plus récent ACO a pris fin en juin 2012. Le gouvernement de l'Ontario a continué de collaborer avec les agences fédérales et ses partenaires locaux aux projets de protection des Grands Lacs tout en négociant un nouvel accord avec le gouvernement du Canada. Il espère qu'un nouvel Accord Canada-Ontario sera en vigueur le plus tôt possible. Étant donné les intérêts nationaux à l'égard des Grands Lacs, il est important que le Canada s'associe à l'Ontario afin de prendre des engagements fermes dans le cadre du nouvel accord.

L'Ontario continue de renforcer ses relations avec les communautés des Premières Nations et des Métis en collaborant avec elles à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives de protection des Grands Lacs. La déclaration intitulée *Water Declaration of the Anishinaabek, Mushkegowuk and Onkwehonwe in Ontario* définit les valeurs culturelles, les perspectives et les responsabilités des Premières Nations liées à la protection de l'eau, dont celle des Grands Lacs. Nos valeurs communes de protection environnementale constituent la base de la poursuite du dialogue entamé avec les Premières Nations et de nos interventions conjointes.

Les villes sont des partenaires cruciaux dans l'établissement des priorités et des mesures à prendre pour protéger les Grands Lacs. Depuis 2008, l'Ontario collabore avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans le cadre d'un protocole de coopération. Cette alliance réunit les maires des localités des Grands Lacs qui se sont engagés à adopter des pratiques durables de gestion des eaux et à protéger les Grands Lacs. Leur déclaration sur la gestion durable des eaux municipales définit une série d'enjeux allant de la conservation de l'eau à la réduction de la contamination des ruisseaux par le sel, en passant par l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité des plages. L'Ontario collabore avec les municipalités directement et par l'entremise de l'Association des municipalités de l'Ontario. Un grand nombre de municipalités ontariennes ont mis en œuvre des programmes favorisant l'utilisation efficace des ressources en eau et le nettoyage des lieux contaminés depuis longtemps, ainsi que d'autres mesures de protection et de restauration des Grands Lacs.

Les groupes communautaires, les industries, les fondations privées, les offices de protection de la nature et les organismes non gouvernementaux sont également des partenaires essentiels. De nombreux secteurs de la société ontarienne collaborent ainsi à la protection des Grands Lacs.

Parc national de la péninsule Bruce, baie Georgienne
(Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Loi proposée : Lorsque l'ébauche de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs a été publiée au printemps 2012, le gouvernement a déposé la *Loi de 2012 sur la protection des Grands Lacs afin de restaurer et de protéger ces lacs*. Cette loi proposée pourrait aller de l'avant si elle est présentée à nouveau ou si l'Assemblée adopte une motion en ce sens lors d'une prochaine session parlementaire.

La Stratégie pour les Grands Lacs établit le cadre des priorités et des engagements concrets de l'Ontario.

Structurer les travaux futurs liés aux Grands Lacs

Si les Grands Lacs sont en santé et résilients, leurs rives et leurs bassins hydrographiques auront des répercussions positives sur pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne en Ontario. S'il est vrai que nous avons réalisé des progrès, nous devons en faire davantage. Nous devons axer nos efforts sur les secteurs du littoral qui requièrent une attention prioritaire. Nous devons collaborer avec les nombreux partenaires qui peuvent jouer un rôle vital dans la protection de notre patrimoine collectif que sont les Grands Lacs et leur apporter notre appui.

La présente stratégie s'appuie sur de solides bases pour régler les problèmes multiples, complexes et interreliés qui affectent les Grands Lacs et renforcer la protection de ces derniers. La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs tient compte des nombreux commentaires reçus depuis la publication de l'ébauche en juin 2012. Elle tient également compte des conseils que vous avez fournis au sujet du document de consultation de 2009 intitulé *Des Grands Lacs en santé pour un Ontario fort* et des connaissances spécialisées d'un ensemble varié de personnes au sein du gouvernement ontarien.

CE VERS QUOI NOUS ALLONS : UNE STRATÉGIE D'ACTION POUR LES GRANDS LACS

LA STRATÉGIE POUR LES GRANDS LACS ÉNONCE LA VISION ET LES OBJECTIFS QUE L'ONTARIO A DÉFINIS POUR LES GRANDS LACS, AINSI QUE LES PRIORITÉS D'ACTION PERMETTANT D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS.

La vision

La vision de l'Ontario est celle de Grands Lacs en santé pour un Ontario plus fort, des Grands Lacs constituant une source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

Objectifs pour les Grands Lacs

Pour que cette vision se concrétise, la province s'applique à protéger et à rétablir la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La Stratégie s'inscrit dans le cadre de cette vision et vise à atteindre les objectifs suivants pour les Grands Lacs.

Les six sections ci-après détaillent les priorités que l'Ontario a retenues pour les années à venir afin d'atteindre les objectifs établis pour les Grands Lacs. L'Ontario utilisera divers outils pour passer à l'action, notamment les mesures législatives et les programmes existants, les accords applicables aux Grands Lacs, ainsi que d'autres initiatives de partenariat et de collaboration. La Stratégie orientera nos travaux avec les partenaires locaux et les autres gouvernements concernés de la région des Grands Lacs.

Objectifs pour les Grands Lacs	
Mobiliser et habiliter les collectivités	Donner des occasions aux particuliers et aux collectivités de participer à la protection et au rétablissement de la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Protéger l'eau afin de protéger la santé humaine et écologique	Protéger la santé et le bien-être des êtres humains grâce à la protection et au rétablissement de la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Améliorer l'état des terres humides, des plages et des zones riveraines	Protéger et rétablir les terres humides, les plages, les rivages et les autres zones riveraines du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Protéger les habitats et les espèces	Protéger et rétablir les habitats naturels et la biodiversité du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Faire progresser les connaissances scientifiques et l'adaptation	Faire avancer les connaissances scientifiques sur les facteurs de stress existants ou émergents, comme le changement climatique, et contribuer ainsi à une meilleure compréhension et à une meilleure gestion du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.
Assurer des débouchés économiques écologiquement durables et novateurs	Enrichir la qualité de vie dans les collectivités du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en appuyant les occasions de développement économique, d'innovation et d'exploitation des ressources naturelles écologiquement durables.

Principes

Les efforts déployés pour atteindre les objectifs définis par l'Ontario à l'égard des Grands Lacs reposeront sur les principes suivants :

- **Approche axée sur les écosystèmes** : Reconnaître la valeur intrinsèque des Grands Lacs et l'interdépendance de la terre, de l'air, de l'eau et des organismes vivants, y compris l'être humain. L'approche axée sur les écosystèmes fait appel aux meilleures connaissances scientifiques existantes, tient compte des effets cumulatifs et encourage la conservation des ressources ainsi que l'utilisation de démarches reposant sur les bassins et les sous-bassins hydrographiques.
- **Approche préventive** : Faire preuve de prudence afin de protéger l'environnement lorsque les risques environnementaux n'ont pas été clairement définis.

Une journée de pêche (Anishinabek/ Ontario Fisheries Resource Centre)

- **Reddition de comptes** : Encourager une plus grande transparence en définissant des objectifs clairs, en présentant des comptes rendus régulièrement et en partageant l'information.
- **Gestion adaptative** : Améliorer et adapter constamment nos politiques et nos pratiques de gestion en surveillant leurs effets, en évaluant leur efficacité et en rajustant le tir après avoir tenu compte des nouvelles données scientifiques, des connaissances écologiques traditionnelles, des conceptions, des pratiques et des technologies novatrices ainsi que de la nécessité de s'adapter au changement climatique.
- C**ollaboration et mobilisation** : Fournir à la communauté des Grands Lacs, y compris aux communautés des Premières Nations et des Métis, aux municipalités, aux offices de protection de la nature, aux organismes environnementaux, à la communauté scientifique, aux secteurs industriel, agricole, récréatif et touristique ainsi qu'au grand public l'occasion de faire part de leurs commentaires et conseils sur les activités touchant les Grands Lacs et de participer directement à ces activités.
- **Reconnaissance des communautés des Premières Nations et des Métis** : Reconnaître que les communautés autochtones du bassin des Grands Lacs entretiennent une relation spirituelle et culturelle avec l'eau. Leur identité, leur culture, leurs intérêts, leurs connaissances et leurs pratiques traditionnelles sont pris en compte.

Les travaux tiendront également compte des principes énoncés dans les Déclarations ministérielles sur les valeurs environnementales.

1 MOBILISER ET HABILITER LES COLLECTIVITÉS

Un des objectifs de l'Ontario pour les Grands Lacs est de mobiliser et d'habiliter les Ontariennes et Ontariens en leur donnant l'occasion de participer aux initiatives visant à prendre soin de ces lacs.

De nos jours, les facteurs de stress et les menaces auxquels les Grands Lacs sont exposés sont de plus en plus complexes. Les particuliers, les collectivités et les gouvernements peuvent tous jouer un rôle en vue de protéger les Grands Lacs des effets cumulatifs de l'activité humaine sur l'ensemble de la région. Que ce soit par les économies d'eau et l'utilisation de produits d'entretien non toxiques à la maison ou au travail, ou la participation à des programmes d'assainissement d'une rive ou de surveillance d'un marais, il existe de nombreuses façons pour les Ontariennes et Ontariens d'apporter une contribution importante.

Le présent objectif vise à fournir des occasions de profiter des plaisirs qu'offrent les Grands Lacs, de tirer parti de ces derniers et de « renouer » avec eux. Il existe bien des façons de profiter des Grands Lacs, et ce, non seulement dans les secteurs naturels comme les parcs provinciaux, mais aussi dans les collectivités rurales et urbaines, au bord de l'eau et dans les forêts urbaines et les ravins. L'Ontario continuant d'attirer des gens de tout le Canada et du monde entier, ce sont autant d'occasions de faire connaître aux nouveaux venus les milieux naturels des Grands Lacs et de leur proposer des expériences récréatives, culturelles et patrimoniales.

Des études montrent que le temps passé par les enfants en plein air leur est bénéfique de bien des façons qui dépassent l'exercice physique. Le plein air peut les aider à accroître leur capacité de concentration, ainsi qu'à développer leur sens critique et leur capacité à résoudre des problèmes. Il peut aussi constituer une thérapie en cas de troubles de déficit de l'attention et de dépression. Passer du temps dans la nature peut également être bénéfique pour les adultes, tant pour leur santé physique que pour leur santé mentale.

La Stratégie ontarienne vise, entre autres choses, à offrir aux collectivités des occasions de passer à l'action, à renforcer la participation du public et à améliorer la gouvernance. Pour atteindre cet objectif, il faut notamment améliorer la collaboration entre les ministères provinciaux et les nombreux partenaires et intervenants. Une autre priorité consiste à miser sur la collaboration entre le gouvernement de l'Ontario et les leaders et les communautés des Premières Nations et des Métis, tant au chapitre des valeurs globales et de l'orientation stratégique définies pour les Grands Lacs que des mesures locales de protection des Grands Lacs.

Les particuliers et les collectivités peuvent jouer un rôle important pour les Grands Lacs en collaborant à la définition des orientations et en passant à l'action. La poursuite de l'objectif de mobilisation et d'habilitation peut aider à atteindre chacun des autres objectifs de la présente Stratégie, à savoir protéger l'eau, améliorer l'état des plages, protéger la biodiversité et plus encore.

FONDS D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DES GRANDS LACS

En juillet 2012, le gouvernement a créé le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs, doté de 1,5 million de dollars. Ce fonds aide les groupes communautaires, les organismes sans but lucratif et les communautés des Premières Nations et de Métis à réaliser des projets locaux de restauration des lacs.

Voici des exemples de projets communautaires :

- La Burlington Green Environmental Association aidera des jeunes et des bénévoles de la collectivité à organiser une journée de nettoyage et à planter des arbres, des arbustes et des graines indigènes dans une zone écosensible du parc Beachway, sur les rives du **lac Ontario**, à Burlington. Le nettoyage et la plantation contribueront à protéger la barre de sable et la faune qu'elle abrite.
- Dans le bassin hydrographique du **lac Érié**, le club Rotary de Stratford fera appel à 200 bénévoles et élèves de la collectivité pour lutter contre l'érosion en stabilisant les berges et en plantant plus de 1 400 arbustes, plantes aquatiques et fleurs sauvages indigènes sur les bords de la rivière Avon, à Stratford. Ce projet améliorera la qualité de l'eau de la rivière Thames, qui se jette dans la rivière Sainte-Claire, puis dans le lac Érié.
- Grâce à des fonds provinciaux accordés au Lake Huron Centre for Coastal Conservation, des élèves de l'école élémentaire Grand Bend planteront des graminées sur des dunes et se renseigneront sur les dunes du **lac Huron**. La plantation de graminées rendra les dunes plus stables, ce qui contribuera à protéger le littoral naturel contre l'érosion et fournira un habitat à la faune.
- Le gouvernement provincial a accordé des fonds au canton de Red Rock pour l'aider à créer une exposition didactique à la marina de Red Rock. Les visiteurs pourront ainsi se renseigner sur la biodiversité du **lac Supérieur**, l'habitat des poissons, les espèces envahissantes et l'importance de la gérance personnelle. Pour réaliser ce projet, le canton s'est associé à la société d'histoire de Red Rock.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs, visitez le site www.ene.gov.on.ca/environment/fr/funding/great_lakes_fund/index.htm.

Mesures prévues par l'Ontario

Programme local d'action communautaire

a) Financer des initiatives communautaires à petite échelle pour rétablir et protéger la santé des Grands Lacs par l'entremise du Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs. Ce programme fournit une aide directe aux groupes communautaires et autres organismes locaux de même qu'aux communautés des Premières Nations et des Métis pour entreprendre nombre de projets à petite échelle qui :

- permettent de rétablir et de protéger la santé des Grands Lacs grâce à des activités telles que des opérations de nettoyage des rives et des plages et l'amélioration des bassins hydrographiques;
- aident les gens à renouer avec les Grands Lacs et à les apprécier, par exemple grâce à des initiatives locales de promotion et d'aménagement des sentiers littoraux et riverains, et les incitent à participer aux programmes de protection et de rétablissement des terres humides.

Ce programme appuiera des centaines de projets locaux au cours des prochaines années.

Sensibilisation

b) Donner davantage d'occasions aux Ontariennes et aux Ontariens de tout âge de faire l'expérience des Grands Lacs et de créer un sentiment d'attachement à l'écosystème ainsi qu'à l'histoire et à la culture des Grands Lacs, premier pas important vers la sensibilisation, notamment en :

- offrant des occasions au personnel enseignant et aux conseils scolaires d'utiliser les Grands Lacs et leurs bassins hydrographiques comme milieux d'enseignement et d'apprentissage;
- encourageant les familles à participer à des activités éducatives sur le patrimoine naturel, offertes par les parcs provinciaux ontariens et par d'autres entités comme les municipalités, les collèges, les universités et les offices de protection de la nature.

Leçon d'histoire locale au parc provincial Awenda, dans la baie Georgienne (Gouvernement de l'Ontario, Vlade Shestakov)

Collaboration et partenariats

c) Amener la communauté des Grands Lacs, y compris les communautés et les organismes des Premières Nations et des Métis, les municipalités, les organismes environnementaux, les offices de protection de la nature, la communauté scientifique, les secteurs industriel, agricole, récréatif et touristique et d'autres groupes d'intervenants à s'intéresser aux questions touchant les Grands Lacs, notamment en prenant les mesures suivantes :

- faciliter l'échange d'information;
- déterminer les mesures ciblées prioritaires;
- discuter des objectifs et les définir;
- repérer les partenariats potentiels;
- faire le point sur les mesures prises dans le cadre de la Stratégie et sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés pour les Grands Lacs;
- discuter des enjeux touchant les Grands Lacs comme le renouvellement de l'Accord Canada-Ontario concernant les Grands Lacs;

- collaborer aux travaux de l'Ontario d'envergure binationale portant sur les Grands Lacs;
- participer à l'examen et à la mise à jour de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.

d) Étudier la création de nouvelles possibilités de gouvernance et de mobilisation pour la communauté des Grands Lacs dans le cadre d'un nouvel Accord Canada-Ontario concernant les Grands Lacs.

e) Continuer à tisser des liens avec les communautés des Premières Nations et des Métis et à renforcer ces liens en :

- envisageant des possibilités de collaboration portant sur les plans, les initiatives de protection et les priorités communes;
- appuyant les possibilités d'apprentissage interculturel portant sur les intérêts communs à l'égard de la protection des Grands Lacs.

f) Collaborer avec les municipalités des Grands Lacs afin de donner suite aux priorités communes ayant trait aux Grands Lacs, notamment en continuant à travailler de concert avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres regroupements.

g) S'associer à des groupes de conservation, des organismes s'intéressant aux bassins hydrographiques, des organismes environnementaux, des membres du public et d'autres intervenants afin de réaliser des projets de protection des Grands Lacs visant notamment à réduire la pollution, à gérer les pêches, à protéger et à restaurer les terres humides et à rétablir les espèces en péril.

h) Coordonner les activités, les priorités et les programmes des ministères provinciaux ayant trait aux Grands Lacs par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario et d'autres mécanismes de gouvernance interministériels.

Un agent de Parcs Ontario aide des enfants à étudier un marais dans le parc provincial Presqu'île. (Ministère des Richesses naturelles, David Bree)

i) Collaborer avec le gouvernement fédéral en :

- négociant un nouvel Accord Canada-Ontario concernant les Grands Lacs;
- mettant en œuvre, conjointement, une entente qui aiderait à coordonner les mesures prises par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les partenaires locaux dans le but de restaurer et de protéger les Grands Lacs, ainsi qu'à donner suite aux priorités de l'Ontario énoncées dans la présente Stratégie.

j) Collaborer avec les territoires de compétence des États américains des Grands Lacs pour faire avancer divers dossiers, notamment en ce qui concerne les plans binationaux portant sur les lacs, la gestion de la quantité des eaux, la gestion des pêches, la prévention des espèces envahissantes et d'autres intérêts communs.

k) Maintenir une approche axée sur la collaboration et la participation à l'échelle locale pour protéger les sources d'eau potable conformément à la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

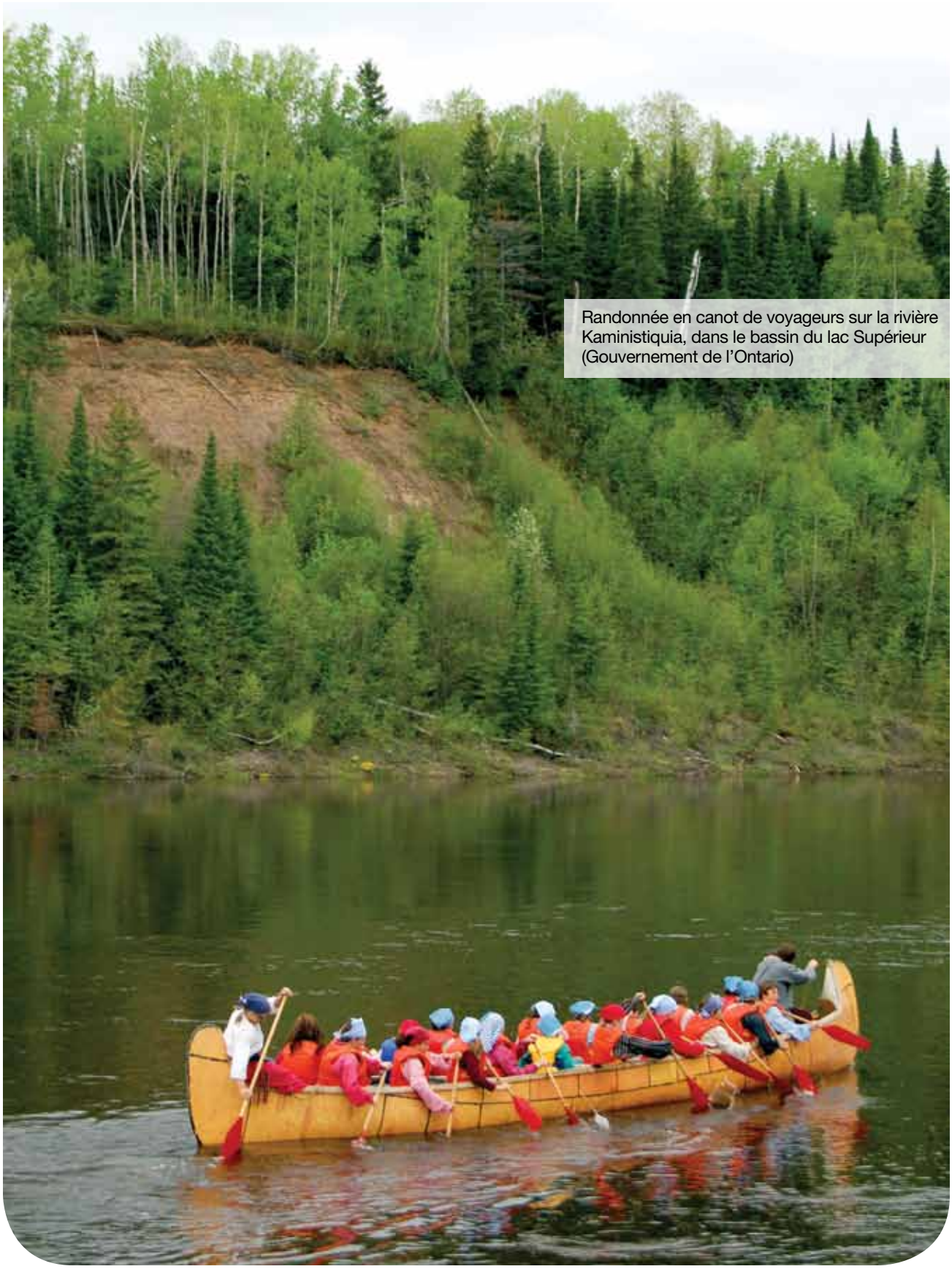

Randonnée en canot de voyageurs sur la rivière Kaministiquia, dans le bassin du lac Supérieur (Gouvernement de l'Ontario)

2 PROTÉGER L'EAU AFIN DE PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE ET ÉCOLOGIQUE

Enfants jouant dans la zone de protection de la nature du Ruisseau Petticoat, région du lac Ontario, Pickering (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Kas Stone)

Un grand nombre des mesures prises en Ontario représentent un pas en avant vers l'atteinte de l'objectif fixé pour les Grands Lacs de rétablir son écosystème et de protéger ainsi la santé et le bien-être des êtres humains. Une des priorités clés de la Stratégie est de protéger la qualité de l'eau des Grands Lacs et l'approvisionnement en eau, ainsi que de réduire les substances chimiques toxiques.

L'Ontario travaille à la conservation du réseau interconnecté des bassins hydrographiques et des eaux souterraines du bassin des Grands Lacs et de la biodiversité que ce réseau alimente, ainsi qu'à leur protection contre les effets cumulatifs de menaces telles que le changement climatique, le développement urbain, l'utilisation croissante de l'eau et la diversion de grands volumes d'eau.

L'Ontario travaille aussi à réduire de façon significative et, si possible, à faire cesser le rejet de polluants nocifs dans l'eau, dans l'air et dans le sol de l'écosystème des Grands Lacs. Notre priorité est de prévenir la pollution et de réduire le plus possible la production de polluants pouvant nuire à l'environnement.

Une collaboration interfrontalière continue est également essentielle à la protection des eaux communes des Grands Lacs contre les menaces qui pèsent sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau.

Les problèmes d'algues dans les Grands Lacs sont attribuables à la présence de phosphore. Ces dernières années, des espèces envahissantes de moules ont modifié l'écosystème et rendu les lacs plus sensibles aux effets du phosphore de source terrestre, ce qui a entraîné la réapparition des problèmes d'algues. Comme l'ont indiqué la Commission mixte internationale et un grand nombre d'experts des Grands Lacs, la charge excessive de phosphore entrant dans les eaux riveraines des Grands Lacs est attribuable en grande partie à la pollution en provenance de sources diffuses urbaines et agricoles.[7] Le phosphore atteint les Grands Lacs en provenance de sources urbaines (eaux pluviales, eaux usées et sources industrielles) et rurales (y compris les activités agricoles). La réduction de l'excès de phosphore est un élément essentiel de l'amélioration de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

[7] Commission mixte internationale. 15e rapport biennal. 2011.

La population de l'Ontario continuant d'augmenter, il est impératif de continuellement améliorer les systèmes de traitement et de gestion des eaux usées et pluviales. Le changement climatique risque d'empirer les effets des orages et du ruissellement, ce qui constitue une raison de plus de centrer les efforts sur la gestion des eaux pluviales afin de réduire la pollution et l'érosion. Les offices de protection de la nature comme ceux de la vallée de la Credit et de Toronto et de la région s'efforcent de valider et de promouvoir les pratiques d'aménagement à faible incidence. Il existe des possibilités d'améliorer la gestion des eaux pluviales, par exemple en misant sur les infrastructures vertes comme les terres humides artificielles.

PROMOTION DES INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU

Ce programme provincial, doté de 17 millions de dollars, finance notamment les innovations dans le domaine des eaux pluviales qui permettent de réduire l'apport de polluants dans les Grands Lacs. Par exemple, en ce qui concerne le lac Ontario, l'Office de protection de la nature de la vallée de la Credit reçoit des fonds de la province pour collaborer avec des partenaires des secteurs public et privé à des projets qui encouragent les approches d'aménagement à faible incidence pour gérer les eaux pluviales et conserver l'eau. L'Office procède à l'installation et à la mise à l'essai d'infrastructures vertes afin de mieux en comprendre le fonctionnement et produit des guides sur ces infrastructures que les municipalités pourront utiliser pour réaliser leurs projets.

La protection de l'eau potable de la source au robinet continue d'être au cœur des programmes de protection de l'eau de l'Ontario et notamment de l'approche de gestion axée sur les bassins hydrographiques visant à protéger les sources d'eau potable. Des comités de protection des sources à l'échelle de la province ont évalué les risques pour les réserves d'eau potable de leur région et élaboré des plans de protection. Les nouvelles connaissances scientifiques qui ont été développées au sujet des bassins hydrographiques pour étayer la planification de la protection des sources d'eau potable serviront également à appuyer d'autres programmes de protection de l'eau.

L'Ontario a commencé à lutter contre les effets cumulatifs à l'aide de l'approche axée sur les bassins hydrographiques, qui pourrait servir de modèle pour les Grands Lacs. Le bassin hydrographique du lac Simcoe présente des défis communs à ceux qui se posent pour les Grands Lacs, notamment les charges excessives d'éléments nutritifs, les polluants, les espèces envahissantes, les pressions croissantes dues aux activités humaines et le changement climatique. Le modèle adopté pour la protection du lac Simcoe repose sur une approche de planification intégrée axée sur le bassin hydrographique qui combine la gérance volontaire, la sensibilisation et la participation de la collectivité avec des mesures réglementaires pour aider à combattre les effets cumulatifs et nocifs des charges de phosphore provenant de diverses sources, dans le but ultime de les réduire à long terme.

La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs fait avancer un certain nombre de priorités en matière de protection de l'eau et de réduction de la pollution afin que les Grands Lacs continuent d'offrir une eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

PROMOTION DES INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU

Dans le bassin du fleuve Saint-Laurent, l'Ontario finance l'essai par la municipalité de North Grenville d'un processus de traitement des eaux usées municipales qui pourrait aider à réduire la quantité de phosphore qui entre dans la rivière Rideau tout en faisant réaliser des économies à la municipalité.

Mesures prévues par l'Ontario

Protéger l'eau potable

a) Collaborer avec les municipalités, les offices de protection de la nature, les comités de protection des sources et d'autres entités pour appuyer la mise en œuvre efficace et permanente des plans de protection des sources établis en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. En collaboration avec les parties intéressées, déterminer si l'amélioration continue de ces plans permettrait de mieux protéger les Grands Lacs comme sources d'eau potable.

b) Appuyer des stratégies de mise en œuvre des plans de protection des sources d'eau adaptées à la culture des communautés des Premières Nations lorsque cela est approprié.

c) Passer en revue l'expérience d'autres territoires de compétence à l'égard des normes de qualité de l'eau potable, examiner les recommandations formulées par le Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable de l'Ontario, collaborer avec les intervenants et consulter le public au sujet de la mise à jour proposée des normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario.

FILET DE SÉCURITÉ DE L'ONTARIO EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'approche à multiples volets utilisée par l'Ontario pour protéger l'eau potable. Notre filet de sécurité protège l'eau potable tout au long de son acheminement, à partir des lacs, des rivières, des ruisseaux et des aquifères jusqu'aux robinets dans les parcs, les lieux de travail et les domiciles. Les divers éléments de ce filet de sécurité préviennent la contamination, détectent et règlent les problèmes de qualité de l'eau, assurent l'application des lois et des règlements et sensibilisent le public à l'importance de disposer d'une eau potable salubre et d'excellente qualité. Les huit volets du filet de sécurité de l'eau potable sont les suivants :

- accent mis sur la qualité de l'eau, de la source au robinet;
- cadre législatif et réglementaire efficace;
- normes réglementées fondées sur la santé;
- analyses fiables effectuées à intervalles réguliers;
- mesures décisives prises rapidement lorsqu'un problème de contamination de l'eau est détecté;
- permis obligatoire, agrément et formation des exploitants;
- trousse d'outils pour l'amélioration de la conformité;
- partenariat et transparence.

Pour plus de renseignements sur le cadre ontarien de protection de l'eau potable de la source au robinet, consulter le site www.ene.gov.on.ca/environment/dwo/fr/index.htm.

Une zone de biorétention permet de réduire la pollution issue des eaux de ruissellement d'un terrain de stationnement au Earth Rangers Centre de Vaughan. (Office de protection de la nature de Toronto et de la région)

Atténuer l'incidence des eaux pluviales et usées

d) Aider les municipalités, les promoteurs, l'industrie de l'assurance et d'autres parties à réduire le volume et l'incidence des eaux pluviales, notamment en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir davantage les projets de démonstration novateurs concernant la gestion des eaux pluviales, y compris les infrastructures vertes, évaluer leur performance et leur efficacité et diffuser à grande échelle les résultats des essais pilotes;
- mettre à jour les politiques de l'Ontario portant sur les eaux usées municipales pour y inclure les eaux pluviales, les infrastructures vertes, les eaux de ruissellement des chantiers de construction et la gestion des sédiments;
- amener les offices de protection de la nature, les municipalités et les autres intervenants à élaborer des directives d'ici la fin de 2014 afin d'éliminer les obstacles à l'adoption de mesures novatrices de contrôle à la source qui réduisent le volume des eaux pluviales comme les infrastructures vertes et les pratiques d'aménagement à faible incidence;
- améliorer l'approche provinciale d'approbation des demandes de gestion des eaux pluviales en mettant davantage l'accent sur la qualité et la quantité des effluents, ce qui amènera une plus grande utilisation de mesures novatrices de contrôle à la source;
- chercher à intégrer les considérations d'ordre environnemental telles que l'utilisation de pratiques d'aménagement à faible incidence et d'infrastructures vertes au début du processus municipal de prise de décisions en matière de planification, afin que les eaux pluviales soient prises en compte lors de la conception et de l'approbation d'un projet, et non après coup;
- mener des consultations sur le développement d'une politique globale en matière d'eaux usées qui tient compte des eaux pluviales et appuie la stratégie sur les eaux usées élaborée par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME);
- promouvoir les approches novatrices et efficientes pour la gestion des éléments nutritifs présents dans les eaux usées et pluviales, y compris les approches axées sur les infrastructures vertes et l'aménagement à faible incidence.

e) Continuer de travailler avec les municipalités et un large éventail d'intervenants afin de trouver des moyens de réduire au minimum le déversement d'eaux usées non traitées (découlant par exemple du débordement d'égouts unitaires ou du contournement d'une station d'épuration) en prenant les mesures suivantes :

- améliorer le suivi des débordements et des cas de contournement, ainsi que la présentation de rapports à ce sujet, et continuer de surveiller les incidents et les travaux municipaux visant à réduire au minimum les déversements d'eaux usées non traitées;
- encourager les municipalités à terminer leur plan de prévention et de contrôle de la pollution et à faire des progrès en ce qui concerne la réduction des débordements et du volume d'eaux usées non traitées;
- faire la promotion d'approches axées sur les eaux pluviales et les infrastructures vertes, tel qu'indiqué précédemment.

Système d'irrigation au goutte à goutte d'un vignoble (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

f) Atténuer l'incidence des eaux usées traitées en prenant les mesures suivantes :

- s'efforcer de respecter les engagements du CCME à l'égard d'une stratégie pancanadienne sur la gestion des eaux usées municipales et communales et la réduction des rejets de phosphore, et plus précisément :
- consulter les municipalités, les services d'eau, l'industrie du traitement des eaux usées, les groupes environnementaux et le public sur l'actualisation des politiques et des approches permettant d'appliquer les normes fédérales;
- fournir une approche unique aux municipalités afin d'assurer l'application uniforme des seuils définis dans le règlement fédéral proposé sur les normes relatives aux effluents d'eaux usées pour les matières organiques, le chlore, la toxicité de l'ammoniac et les débordements et contournements des eaux d'égout, notamment en faisant un suivi, en produisant des rapports et en développant les connaissances spécialisées des exploitants d'installations de traitement des eaux usées;
- aider les municipalités à gérer l'infrastructure de leur réseau d'eau;
- collaborer avec les associations afin de fournir des renseignements et de l'aide aux municipalités dans le but d'optimiser le fonctionnement des stations de traitement des eaux usées, en s'inspirant des leçons tirées du bassin hydrographique de la rivière Grand et d'autres projets;
- promouvoir les mesures prioritaires visant à réduire les contaminants (nouveaux et conventionnels) et les pathogènes provenant des stations de traitement des eaux usées, des eaux pluviales en milieu urbain et rural, des fosses septiques résidentielles en milieu rural et d'autres sources rurales.

PROMOTION DES INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU

L'Ontario appuie des projets qui améliorent la gestion des eaux pluviales. C'est ainsi que l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région évalue des projets de gestion durable des eaux pluviales réalisés dans de nouveaux développements commerciaux et résidentiels avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau qui entre dans le lac Ontario et de démontrer que d'autres collectivités urbaines peuvent adopter ces technologies.

g) Mener de vastes consultations auprès des municipalités, du secteur de l'eau et des intervenants communautaires au sujet d'un règlement sur les plans de durabilité des eaux municipales pris en application de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau*, afin de :

- favoriser la cohérence du processus de planification de la durabilité des services des eaux (y compris de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales);
- favoriser la cohérence en matière de développement d'indicateurs de rendement, d'évaluation de ces indicateurs et de production de rapports à ce sujet.

Réduire les charges excessives d'éléments nutritifs

h) Améliorer la compréhension de l'efficacité des programmes et des pratiques de gérance agricole et accroître l'adoption de pratiques efficaces, notamment grâce à la création de partenariats communautaires encourageant l'utilisation de pratiques efficaces de gestion agricole optimales.

i) Chercher des possibilités de réduire la charge d'éléments nutritifs dans l'environnement et améliorer la surveillance des pratiques de gestion agricole optimales dans les zones géographiques prioritaires ainsi que des systèmes de production agricole afin d'en améliorer le rendement.

Installation d'un panneau pour signaler l'exécution en cours d'un plan agroenvironnemental (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

j) Évaluer les possibilités d'échanges de crédits de qualité de l'eau dans les zones prioritaires afin de réduire les charges d'éléments nutritifs, là où cela est économiquement et écologiquement réalisable et acceptable pour les partenaires communautaires.

k) Continuer de promouvoir les pratiques de gérance environnementale dans les régions rurales et au sein du secteur agricole, y compris la protection de la qualité de l'eau, la conservation de l'eau, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques novatrices liées au recyclage de l'eau et des éléments nutritifs, au drainage agricole et aux infrastructures vertes.

l) S'efforcer de mieux comprendre et de réduire la prolifération d'algues nocives et nuisibles, notamment en gérant de façon efficace les conditions qui favorisent cette prolifération comme la présence de quantités excessives d'éléments nutritifs. Pour ce faire, collaborer à la définition de cibles pour les charges et les concentrations de phosphore dans le lac Érié, à la mise en œuvre de plans de gestion du phosphore et à l'atteinte des cibles dans les bassins hydrographiques prioritaires des lacs Huron, Érié et Ontario. On appuiera ainsi les mesures prises dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

m) Continuer de collaborer avec les partenaires afin de mettre au point des technologies novatrices qui réduisent les quantités excessives d'éléments nutritifs dans l'environnement, veiller à ce qu'une réglementation efficace soit en place pour protéger l'environnement, et encourager l'utilisation de technologies novatrices.

Protéger la qualité de l'eau en réduisant les substances chimiques toxiques

n) Continuer de réduire les substances chimiques toxiques en prenant les mesures suivantes :

- afficher sur le site Web du ministère des renseignements accessibles au public sur les substances toxiques créées et utilisées par les installations réglementées et le résumé des plans de ces installations visant à réduire les substances toxiques;
- faire le point sur la mise en œuvre du Programme ontarien de réduction des substances toxiques;
- continuer de promouvoir les initiatives de réduction et d'appuyer la recherche sur les solutions de rechange plus sûres;
- par l'entremise de Green Centre Canada, réunir des universitaires, des représentants d'industries et des experts de la technologie afin d'innover dans le domaine de la chimie verte;
- revoir les listes de substances au moins une fois tous les cinq ans dans le cadre de consultations avec des experts et le public.

o) Mettre à jour les règlements et les normes en matière de pollution de l'eau et de l'air, selon les besoins, pour protéger la santé de la population et de l'écosystème des Grands Lacs.

p) Surveiller les nouvelles substances chimiques préoccupantes présentes dans les Grands Lacs, effectuer des recherches sur ces substances, présenter des rapports à ce sujet et adapter nos normes, politiques et programmes au besoin pour lutter contre ces polluants.

q) Continuer d'assurer la conformité aux règlements ontariens relatifs à l'eau et améliorer la prévention des déversements et les mesures d'intervention en cas d'accident.

r) Appuyer les occasions pour les groupes locaux de prendre part à des projets de protection de l'eau, par exemple à l'aide du Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs.

s) Continuer de collaborer avec le gouvernement du Canada à la réduction des polluants nocifs dans le bassin des Grands Lacs, notamment en cernant les priorités communes à cet égard. L'Ontario continuera de s'attaquer aux problèmes de pollution prioritaires dont ne traite pas la nouvelle version de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Améliorer la gestion de la quantité d'eau

t) Veiller à ce que l'Ontario respecte ses engagements en vertu de l'Entente sur les ressources durables en eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, notamment en prenant les mesures suivantes :

- déterminer si les programmes permettent d'atteindre les objectifs de conservation de l'eau de l'Ontario et présenter des rapports à ce sujet à intervalles réguliers;
- établir une approche pour la gestion de vastes transferts d'eau d'un bassin hydrographique des Grands Lacs à un autre;
- continuer d'améliorer la façon dont l'Ontario gère les prélèvements d'eau dans le cadre du Programme de réglementation des prélèvements d'eau, par exemple, en y intégrant des critères de l'Entente liés aux utilisations de l'eau destinées à la consommation.

u) Examiner l'approche ontarienne en matière de gestion des effets cumulatifs des prélèvements d'eau dans les bassins hydrographiques soumis à des pressions, à la lumière des nouvelles données scientifiques sur la quantité d'eau produites par les comités de protection des sources créés en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, et mener de vastes consultations sur toute modification pouvant être apportée.

v) Promouvoir la conservation et l'utilisation efficace de l'eau, conformément à la *Loi de 2010 sur le développement des technologies et la conservation de l'eau*, notamment en prenant les mesures suivantes :

- établir des objectifs idéaux pour la conservation de l'eau;
- promouvoir davantage l'étiquetage WaterSense pour les produits de consommation qui utilisent l'eau de façon efficace;
- consulter les parties intéressées au sujet d'éventuels plans de conservation de l'eau élaborés par les organismes publics (p. ex., municipalités, universités, collèges, écoles et hôpitaux).

w) Examiner le coût actuel de facturation des prélèvements d'eau pour usages commerciaux et industriels, et discuter avec les parties intéressées des éventuels changements à apporter à ce cadre de facturation.

x) Aider la Commission mixte internationale à déterminer comment gérer les niveaux d'eau afin de trouver un meilleur équilibre entre les intérêts écologiques et les intérêts économiques pour le lac Ontario, le fleuve Saint-Laurent et le secteur supérieur des Grands Lacs, mieux comprendre les fluctuations des niveaux d'eau des lacs et s'y adapter.

L'Ontario poursuit aussi ses efforts pour promouvoir les innovations en technologies de l'eau (voir les pages 61 à 67 du présent document).

3 AMÉLIORER L'ÉTAT DES TERRES HUMIDES, DES PLAGES ET DES ZONES RIVERAINES

Randonnée sur les rives de Tobermory (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

L'un des objectifs que s'est fixés l'Ontario concernant les Grands Lacs est de rétablir et de protéger les terres humides, les plages, le littoral et les autres zones riveraines du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Les terres humides, les plages, les secteurs riverains et les autres zones littorales sont des lieux où les gens sont en contact direct avec les lacs, mais c'est aussi là que les pressions exercées sur ces derniers sont les plus évidentes, que ce soit sous forme d'algues indésirables, de sédiments contaminés, de rives transformées et d'autres détériorations causées par l'activité humaine. Les zones riveraines sont les plus diversifiées sur le plan biologique et les parties les plus productives des lacs. Leur rétablissement et leur protection auront donc des bienfaits sur le milieu lacustre dans son ensemble, notamment en fournissant des aires de frai et en réduisant les concentrations de contaminants dans les poissons des Grands Lacs.

Le déclin de la santé des eaux riveraines a capté l'attention des deux côtés de la frontière. Il s'agit en effet d'une préoccupation des collectivités et du gouvernement de l'Ontario, de même que du gouvernement fédéral et de nos voisins du Sud.

L'Ontario a formé de nombreux partenariats qui contribuent à la protection des rives et des eaux riveraines des Grands Lacs et, notamment, à la réduction du phosphore, au rétablissement des terres humides riveraines, à la protection des périmètres d'alimentation des captages d'eau potable et à l'assainissement des sédiments contaminés. À titre d'exemple, les initiatives de collaboration dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs aident à assainir les sites contaminés de longue date dans les havres et les ports, les secteurs riverains et les collectivités situées en bordure des Grands Lacs. Dans ces dernières, les partenaires travaillent de concert pour établir des objectifs clairs et prendre des mesures afin de rétablir l'utilisation et la jouissance des ressources offertes par les Grands Lacs.

Les terres humides en bordure des Grands Lacs sont des zones importantes à bien des égards. Elles constituent un habitat pour un nombre important de plantes et d'espèces animales aquatiques et terrestres. Elles aident à réduire les dommages causés par les crues et l'érosion, et améliorent la qualité de l'eau en absorbant des sédiments et les excès d'éléments nutritifs. Elles sont essentielles à

PROJETS DE PROMOTION DES INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU QUI CONTRIBUENT À LA PROTECTION DES GRANDS LACS

L'Ontario a accordé des fonds à l'Office de protection de la nature de la rivière Grand pour des projets qui aideront à garantir un approvisionnement durable en eau, à réduire les dommages liés aux crues et à améliorer la qualité de l'eau pour le maintien de la santé écologique du lac Érié. Ces travaux atténueront les effets de la rivière Grand sur le lac Érié et la rendront plus résiliente aux effets du changement climatique.

La province finance également les travaux réalisés par l'Office de protection de la nature de la rivière Thames supérieure pour comprendre les effets du changement climatique sur la qualité de l'eau et les crues. Le projet comprend une aide aux propriétaires fonciers ruraux afin qu'ils trouvent des façons de réduire la quantité d'éléments nutritifs qui se déversent dans la rivière Thames et dans le bassin hydrographique du lac Érié.

Par ailleurs, le financement provincial alloué à l'Office de protection de la nature de la région d'Ausable-Bayfield permettra d'élaborer un modèle novateur de gestion des eaux pluviales rurales et de le mettre à l'essai dans cinq bassins hydrographiques prioritaires de la rive sud-est du lac Huron.

l'alimentation des eaux de surface et des eaux souterraines, et sont des lieux de loisirs et de tourisme populaires. De plus, les biens et les services écologiques liés aux terres humides en bordure des Grands Lacs ont une valeur économique considérable.

Les plages sont aussi des points de mire importants pour le travail à mener dans les Grands Lacs. Elles fournissent un habitat à un large éventail d'espèces sauvages et d'espèces rares et ont des caractéristiques d'importance mondiale comme des écosystèmes plage-dunes faisant office d'obstacles. De plus, elles offrent de précieuses activités récréatives. La qualité de l'eau des étendues d'eau utilisées à des fins récréatives peut être influencée par un grand nombre de facteurs comme les précipitations, l'action des vagues, la température de l'eau et de l'air, le gibier d'eau, les débordements des eaux pluviales et usées des municipalités et des industries, les rejets de fosses septiques et les eaux de ruissellement agricole. L'Ontario compte près de 300 plages publiques en bordure de ses Grands Lacs. Nombre d'entre elles sont des attraits touristiques de marque comme les plages Wasaga, Grand Bend et Sauble, lieux de détente qui constituent le moteur économique des collectivités locales. Le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario possède également nombre de magnifiques plages telles que celles des parcs Sandbanks, Awenda, The Pinery et Pancake Bay. Récemment, des collectivités des Grands Lacs et leurs partenaires locaux ont adopté des normes internationales d'écocertification afin que leurs plages puissent être dotées du label « Pavillon Bleu ».

L'accent mis sur les plages et les secteurs riverains dans la présente Stratégie vise aussi les occasions de promouvoir l'utilisation et la jouissance des plages des Grands Lacs et de tout autre attrait du littoral, ainsi que des festivals et des événements divers qui s'y tiennent.

Les rives naturelles jouent un rôle essentiel dans le maintien de la santé des écosystèmes, car elles contribuent à améliorer la qualité de l'eau en réduisant l'érosion et l'écoulement de polluants. De plus, elles fournissent un habitat à un grand nombre d'espèces. Les rives des Grands Lacs jouent aussi un rôle important en raison de leur valeur sociale et économique. En protégeant les rives, on protège également la qualité des sources d'eau potable. Toutefois, des pressions

Cooper Marsh, près de Cornwall, après des opérations de rétablissement (Office de protection de la nature de la région de Raisin)

intenses s'exercent sur les rives, y compris les effets cumulatifs de l'aménagement et d'une utilisation excessive, le changement climatique, la pollution, la détérioration des habitats et les espèces envahissantes. Le gouvernement provincial entend protéger les rives en se servant des outils et des mesures législatives à sa disposition.

Il existe des possibilités de mettre à profit les cadres d'aménagement actuels comme la Déclaration de principes provinciale, les plans de protection des sources, les plans de protection des bassins hydrographiques adoptés par les offices de protection de la nature, les plans d'assainissement, ainsi que les stratégies et les plans binationaux pour la protection des lacs, afin de faire avancer les mesures qui doivent être prises dans les secteurs prioritaires des Grands Lacs. Les plans provinciaux relatifs à certains écosystèmes sensibles du bassin des Grands Lacs, comme la ceinture de verdure, le lac Simcoe et la moraine d'Oak Ridges, comportent des éléments qui peuvent avoir de l'importance pour les initiatives futures. Par exemple, certains de ces plans comportent des objectifs, des cibles et des mesures de protection des terres humides et des rives, une structure de gouvernance et un processus de participation clairement définis, et prévoient la publication de rapports.

L'Ontario travaillera avec ses partenaires en vue de mettre l'accent sur les régions géographiques prioritaires. Dans ces régions, les programmes et les partenariats en cours ainsi que les connaissances scientifiques actuelles indiquent que l'on peut et que l'on doit intervenir. De plus, nous collaborerons avec nos partenaires et les collectivités des Grands Lacs afin de cerner constamment de nouvelles priorités. Nous aurons recours à plusieurs sources d'information pour déterminer les domaines où il faut intervenir. Nous prendrons connaissance des conseils des collectivités et des organismes locaux, surveillerons en permanence les résultats obtenus et tiendrons compte des priorités établies dans le cadre d'initiatives binationales comme l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

La présente Stratégie reconnaît qu'il faut orienter les interventions et cibler différents problèmes de diverses façons, dans différentes régions des Grands Lacs. Parmi les défis touchant diverses régions prioritaires, citons les suivants :

- Les collectivités situées autour du bassin occidental du lac Ontario connaissent une croissance démographique et urbaine rapide, ce qui exerce des pressions sur le lac. La gestion des eaux pluviales, la prolifération des algues et la perte d'habitats sont toutes préoccupantes. On pourrait s'inspirer des travaux en cours et des partenariats existants pour mettre l'accent sur les approches améliorées axées sur le littoral et l'aménagement des bassins hydrographiques.
- En ce qui concerne le lac Érié, on se préoccupe de la prolifération des algues et de l'excès de phosphore. Pour atteindre les cibles actuelles et futures relatives au phosphore, on s'inspirera des initiatives en cours dans les bassins hydrographiques prioritaires, y compris ceux des rivières Thames et Grand, et on mettra l'accent sur les sous-bassins hydrographiques prioritaires. On pourrait aussi étendre l'approche adoptée dans la baie Rondeau et sur la pointe Long, et utiliser des infrastructures vertes pour réduire les éléments nutritifs, créer des habitats et accroître la biodiversité.
- En ce qui concerne le lac Huron, une des principales préoccupations est l'amélioration du littoral et des plages le long de la rive sud-est. On pourrait continuer de travailler avec les collectivités et les autres partenaires afin de mieux comprendre la contamination bactérienne et la prolifération des algues sur les rives et de faire avancer les interventions dans les bassins hydrographiques prioritaires. La protection des zones riveraines naturelles est un enjeu de taille dans la baie Georgienne. De plus, les niveaux d'eau du lac Huron, de la baie Georgienne et d'autres parties des Grands Lacs sont problématiques.
- En ce qui concerne le lac Supérieur, l'Ontario doit continuer d'accorder son appui afin de finaliser la création d'une aire marine nationale de conservation. À l'échelle locale, on se préoccupe également des substances chimiques toxiques et des effets du développement.

Promenade sur la plage au parc national Pukaskwa, lac Supérieur (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Mesures prévues par l'Ontario

Plages

a) En collaboration avec les partenaires, mettre en commun les approches novatrices efficaces axées sur les pratiques de gestion optimales des plages, des terres humides et des zones riveraines.

b) Étudier la possibilité de promouvoir l'adoption du programme de certification Pavillon Bleu, de renommée internationale, pour les plages des Grands Lacs.

c) Dans le cadre de petits projets locaux, travailler avec des partenaires afin de renouer avec les rives des Grands Lacs et les écosystèmes des plages grâce au rétablissement de dunes, aux initiatives de sensibilisation aux plages et à d'autres programmes de gérance et de sensibilisation.

d) Effectuer des recherches et en communiquer les résultats afin de mieux comprendre les sources importantes *d'E. coli* et les causes d'autres détériorations subies par les plages, comme les algues, afin d'orienter les mesures de gestion des plages.

e) Continuer de travailler avec les bureaux de santé afin d'améliorer la surveillance et l'évaluation de la salubrité de l'eau des plages.

f) Collaborer avec des partenaires afin d'améliorer la diffusion de l'information sur les plages et de promouvoir l'utilisation de meilleurs outils de gestion des plages, ce qui pourrait accroître le nombre de plages ouvertes et entraîner le prolongement de la saison de baignade sur les plages des Grands Lacs.

Terres humides

g) Lors de l'examen de la Déclaration de principes provinciale, passer en revue les dispositions relatives à l'utilisation des terres, aux ressources en eau et au patrimoine naturel qui appuient la protection des Grands Lacs, par exemple, en interdisant les projets d'aménagement sur les terres humides riveraines et en renforçant la protection des zones riveraines et d'autres composantes naturelles importantes pour la santé de l'écosystème des Grands Lacs.

h) Continuer d'appuyer les partenariats et les collaborations stratégiques qui permettent de conserver et de rétablir les terres humides dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs, comme le Plan conjoint des habitats de l'Est et le Plan d'action en matière de conservation des terres marécageuses des Grands Lacs.

i) Effectuer et mettre à jour des évaluations des terres humides, et fournir des conseils techniques et des données pour les besoins de la planification municipale.

j) Étudier les occasions d'employer les outils d'évaluation rapide pour faciliter le repérage des terres humides d'importance provinciale.

k) Continuer de mettre à jour les données et les cartes sur les terres humides, que l'on peut consulter par l'entremise d'Information sur les terres de l'Ontario.

l) Organiser des ateliers au cours desquels on présentera les projets de conservation des terres humides qui ont été couronnés de succès, discutera des défis à relever et établira les orientations futures.

m) Continuer d'encourager les municipalités à participer à la conservation des terres humides.

n) Continuer d'appuyer les efforts binationaux visant à régulariser les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent afin de rendre les niveaux d'eau plus naturels, ce qui aura des effets écologiques bénéfiques pour les terres humides.

Autres zones riveraines

o) Repérer les zones riveraines prioritaires devant être protégées, et collaborer avec les partenaires des Grands Lacs à la mise sur pied d'initiatives ayant pour but d'améliorer ces zones.

p) Promouvoir les aménagements récréatifs et touristiques durables des rives (p. ex., parcs, plages et sentiers) et les activités associées aux lacs et à leurs secteurs riverains.

q) Continuer d'envisager des possibilités d'agrandissement de la ceinture de verdure et évaluer le potentiel de renforcement des dispositions du Plan de la ceinture de verdure pour appuyer la protection des Grands Lacs lors de la révision de ce plan, prévue pour 2015.

r) Relever les principaux défis posés par les secteurs préoccupants, tels que la pollution en provenance de sources diffuses, les sédiments contaminés, la restauration d'habitats et les eaux usées municipales, grâce aux mesures prises par la province et à sa collaboration avec ses partenaires fédéraux et locaux et les communautés des Premières Nations et des Métis. L'Ontario est prêt à travailler avec les organismes fédéraux et d'autres partenaires afin de mener à bien les initiatives en cours ou de nettoyer divers secteurs préoccupants.

s) Représenter les intérêts de l'Ontario, notamment ceux liés aux efforts binationaux visant à gérer, à évaluer et à améliorer la régulation des niveaux et des débits d'eau des Grands Lacs, et prendre davantage en considération les milieux côtiers et riverains, ainsi que les caractéristiques et mécanismes physiques naturels dans la gestion des rives.

t) Continuer de mettre en œuvre le Plan de protection du lac Simcoe, assurer une surveillance constante, publier des rapports, mettre en œuvre la Stratégie de réduction du phosphore et élaborer la version finale de la stratégie de loisirs et de la Stratégie d'adaptation au changement climatique.

u) Élaborer des directives provinciales applicables aux zones riveraines pour appuyer le cadre stratégique provincial et mettre en commun les pratiques de gestion optimales portant sur la protection et la restauration de ces zones.

Sternes caspiennes au bord du lac Ontario (Ministère des Richesses naturelles)

4 PROTÉGER LES HABITATS ET LES ESPÈCES

L'objectif de l'Ontario pour les Grands Lacs est de rétablir et de protéger les habitats naturels, la biodiversité et la résilience de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants qui existent sur la Terre, ce qui, dans le cas du bassin des Grands Lacs, comprend des milliers de terres humides et d'écosystèmes uniques, plus de 150 espèces de poissons indigènes et des milliers d'espèces végétales indigènes. Certaines de ces espèces sont uniques au monde. Dans un rapport intitulé *L'état de la biodiversité de l'Ontario 2010*, la perte d'habitats et les espèces envahissantes sont reconnues comme étant deux des principales menaces à la biodiversité. Une autre préoccupation actuelle est la perte de connectivité des systèmes naturels.

Habitat

Les habitats aquatiques des Grands Lacs vont des régions de grande profondeur situées au large aux cours supérieurs des affluents, en passant par les terres humides. Les habitats terrestres vont de la forêt carolinienne bordant les lacs dans certaines régions du sud de l'Ontario à la forêt boréale le long de la rive nord du lac Supérieur. Parsemés ici et là figurent les îles des Grands Lacs, des plages de galets, des systèmes de dunes, des alvars[8] et des prairies d'herbes hautes, qui constituent tous d'importants habitats pour nombre d'espèces. Bien des habitats ont été perdus ou altérés en raison de l'urbanisation et du développement rural ou industriel. Les terres humides et les zones riveraines, et les réseaux d'affluents du sud de l'Ontario ont été particulièrement touchés.

L'anguille d'Amérique est un élément important de la biodiversité du lac Ontario. (Ministère des Richesses naturelles)

Espèces envahissantes

Les espèces envahissantes sont des espèces étrangères (non indigènes) nuisibles dont l'introduction ou la propagation constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine. Les envahisseurs des Grands Lacs comprennent des mollusques tels que les moules quagga et zébrées (voir page 6); plusieurs espèces

LA CARPE ASIATIQUE

L'Ontario a élaboré un plan coordonné d'intervention rapide pour aider à prévenir la prolifération de la carpe asiatique si l'on venait à la découvrir dans les eaux des Grands Lacs. L'Ontario fait partie du comité de coordination régionale de la lutte contre la carpe asiatique, qui a pour but d'améliorer les communications et la collaboration entre l'Ontario, le gouvernement fédéral des États-Unis et les États des Grands Lacs.

Il est illégal de posséder des carpes asiatiques vivantes en Ontario. Les agents de protection de la nature de l'Ontario travaillent en coopération avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour en empêcher l'importation illégale.

Depuis 2010, des amendes totalisant 130 000 $ ont été imposées pour possession de carpes asiatiques vivantes.

[8] Un alvar est une plaine calcaire qui se caractérise par une végétation éparse. Comparativement à leur taille, les alvars sont des terres riches en espèces. Elles abritent un ensemble d'espèces végétales et animales indigènes qui sont, pour nombre d'entre elles, rares à l'échelle mondiale.

de poissons, dont le gobie à taches noires et la lamproie marine; des crustacés tels que l'écrevisse américaine et le cladocère épineux; et diverses autres espèces de plantes aquatiques, dont le myriophylle en épi et le roseau commun.

PLAN D'ACTION CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

En 2012, l'Ontario a rendu public le Plan d'action de l'Ontario contre les espèces envahissantes. Nombre des mesures prévues requerront la création de partenariats. Parmi les mesures clés pour déployer ce plan stratégique figurent la création d'un Centre de recherche sur les espèces envahissantes et le nouvel Accord Canada-Ontario concernant les Grands Lacs (ACO).

Comparé à d'autres régions du Canada, l'Ontario risque davantage que de nouvelles espèces envahissantes ne s'établissent dans la province. Chenal majeur de la navigation internationale, la Voie maritime des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent fournit un accès direct à l'océan Atlantique, liant des ports lointains à ceux des rives ontariennes des Grands Lacs.

En 2009, il y avait 186 espèces aquatiques non indigènes dans le bassin des Grands Lacs. Dans le passé, la Voie maritime était la principale voie d'entrée des espèces envahissantes, alors qu'aujourd'hui, on se préoccupe tout autant des voies d'eau artificielles liées au bassin du Mississippi et d'autres itinéraires potentiels d'invasion. Les espèces envahissantes sont introduites dans l'écosystème des Grands Lacs principalement par l'activité humaine, que celle-ci soit intentionnelle (comme c'est le cas lorsque l'on plante délibérément des végétaux envahissants) ou accidentelle (p. ex., espèces transportées dans l'eau de ballast des navires océaniques ou accrochées aux coques des bateaux de plaisance). Au cours des 10 dernières années, le taux des invasions a chuté, peut-être en raison d'une nouvelle réglementation et des inspections fédérales portant sur l'eau de ballast. Le long des rives, le développement urbain croissant a provoqué des perturbations étendues des habitats naturels, rendant ces régions particulièrement vulnérables aux invasions d'espèces étrangères.

Mesure de spécimens de roseaux communs envahissants (Ministère des Richesses naturelles, J.M. Gilbert)

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

En 2011, le gouvernement fédéral et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ont convenu de coordonner leurs efforts dans la lutte contre les espèces envahissantes. Le Centre de recherche sur les espèces envahissantes, un organisme sans but lucratif établi à Sault Ste. Marie par les gouvernements de l'Ontario et du Canada, joue un rôle de premier plan au chapitre de la coordination, de la collaboration et de l'intervention pour lutter contre les espèces envahissantes afin d'assurer l'optimisation des ressources disponibles. (www.invasivespeciescentre.ca)

L'envahissante carpe asiatique s'est à présent répandue dans les bassins du Mississippi et de l'Illinois et elle constitue une importante menace pour les Grands Lacs en raison de sa prolificité et de son appétit vorace.

L'Ontario et ses partenaires des Grands Lacs savent par expérience qu'il est bien moins coûteux de prévenir une invasion que de la combattre. La province suit de près les mesures prises pas les États-Unis pour garder la carpe asiatique hors du système des Grands Lacs et a appuyé la requête faite en 2009 par le Michigan à la Cour suprême des États-Unis pour fermer le canal de Chicago, principale voie d'accès d'une invasion potentielle de cette carpe.

En 2011, l'Ontario a élaboré un plan d'intervention en cas d'invasion de la carpe asiatique, avec le soutien de Pêches et Océans Canada, qui définit les rôles et les responsabilités de chacun. La province a aussi organisé des exercices de simulation avec des organismes partenaires afin d'évaluer le degré de préparation en cas de repérage de la carpe asiatique dans les eaux ontariennes. L'Ontario travaille avec les pêcheurs amateurs et commerciaux, de même qu'avec des organismes fédéraux et binationaux à la préparation d'interventions d'urgence pour parer à toute invasion.

SERVICE D'AIDE DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Si vous trouvez une espèce envahissante sur votre propriété ou dans votre collectivité, veuillez la signaler en appelant le service d'aide des Espèces envahissantes, au 1 800 563-7711.

Votre déclaration nous aidera à prévenir la prolifération des espèces envahissantes en Ontario.

La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs appuiera la protection, le rétablissement et la conservation de la biodiversité et permettra de lutter contre les espèces envahissantes. Nous nous efforcerons de combler les lacunes et de donner suite aux occasions d'avancement à ce chapitre.

Mesures prévues par l'Ontario

Protéger les habitats et les espèces

a) Saisir les occasions d'améliorer les méthodes de protection et de rétablissement des habitats afin de réduire la perte, la dégradation et la fragmentation des zones et des paysages naturels du bassin des Grands Lacs qui fournissent un habitat aux espèces et qui rendent de précieux services à l'écosystème.

b) Terminer l'élaboration des stratégies binationales de conservation de la biodiversité des lacs Érié et Supérieur et travailler à leur mise en œuvre pour chacun des Grands Lacs ontariens et des rivières qui s'y rattachent, afin de s'assurer d'établir des priorités et d'y donner suite.

Agent de protection de la nature du ministère des Richesses naturelles saisissant des carpes à grosse tête à la frontière du Canada et des États-Unis (Ministère des Richesses naturelles)

c) Poursuivre la collaboration entre la province, le gouvernement du Canada et les nombreux partenaires locaux pour appuyer l'établissement de l'Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur, la plus grande aire d'eau douce protégée au monde. Cette aire protégera un patrimoine naturel comprenant des habitats d'oiseaux et d'espèces en péril, de même qu'un patrimoine culturel comprenant des sites archéologiques autochtones, des phares et des épaves.

d) Continuer à chercher des possibilités de rétablir et de maintenir des espèces, des communautés et des écosystèmes indigènes des Grands Lacs, notamment en ayant recours aux mesures d'encouragement comme le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.

e) Soutenir les initiatives communautaires de protection des habitats et des espèces indigènes, y compris celles visant la réhabilitation des terres humides et d'autres habitats naturels, à l'aide du Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs et du Fonds d'intendance des espèces en péril.

f) Évaluer la situation et approfondir nos connaissances des facteurs nuisant à la santé des écosystèmes aquatiques, des habitats, des espèces indigènes et du réseau alimentaire, notamment dans les zones riveraines, afin d'aider à orienter les efforts de conservation.

g) Renforcer la protection de la biodiversité des Grands Lacs par une sensibilisation accrue du public à sa valeur et à ses apports au bien-être social, économique et environnemental de la population ontarienne.

Lutter contre les espèces envahissantes dans le bassin des Grands Lacs

Une des mesures clés de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, qui a été renouvelée en 2011, est de poursuivre et de renforcer les mesures de prévention, de détection précoce et d'intervention rapide en cas d'invasion ainsi que d'adopter des modes de gestion efficaces des espèces envahissantes.

Le Great Lakes Guardian, utilisé pour la recherche et la surveillance des eaux riveraines des Grands Lacs (Ministère de l'Environnement)

L'Ontario mettra en œuvre le Plan d'action de l'Ontario contre les espèces envahissantes, qui met l'accent sur les mesures prioritaires suivantes pour gérer les espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

Prévenir l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes

h) Travailler avec les gouvernements pour examiner les lacunes de la législation régissant le commerce des espèces envahissantes – plantes et animaux vivants vendus à des fins personnelles ou commerciales, notamment pour les aquariums ou encore comme appâts, en horticulture et dans les jardins aquatiques, ou comme poissons de consommation – et combler ces lacunes.

i) Utiliser des outils d'évaluation des risques pour les plantes et les animaux vivants qui sont vendus à des fins personnelles ou commerciales. Cette mesure nécessitera une collaboration constante avec l'industrie, les gouvernements et le milieu universitaire, car nos connaissances des parcours empruntés par ces espèces sont incomplètes et nécessitent des recherches complémentaires.

j) Renforcer la coordination des projets de recherche sur les espèces envahissantes menés à l'échelle du bassin des Grands Lacs et établir des priorités de recherche communes. Cette mesure nécessitera une collaboration permanente entre les forums existants tels que le Centre de recherche sur les espèces envahissantes, financé par le Canada et l'Ontario, le Réseau national de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes et la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

k) Poursuivre les efforts de collaboration en matière de formation et de sensibilisation afin de combler les lacunes à ce chapitre, d'améliorer les communications au sujet des voies d'introduction à risque élevé et de mobiliser un plus large éventail de groupes d'intérêts.

Repérer les espèces qui viennent d'entrer sur le territoire ontarien

l) Travailler avec les partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des activités de surveillance scientifiquement défendables dans les régions géographiques présentant des risques élevés en ce qui concerne l'introduction d'espèces envahissantes.

Intervenir rapidement en cas de nouvelles invasions

m) Élaborer un cadre d'intervention d'urgence qui aidera l'Ontario à réagir en cas de nouvelles invasions.

Gérer la présence des espèces qui se sont établies, et s'y adapter

n) Là où des espèces envahissantes sont établies et que leur éradication n'est pas réalisable, élaborer des mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment en donnant des directives au public et aux divers partenaires sous forme de feuillets de renseignements et de pratiques de gestion optimales.

Agente régionale du ministère de l'Environnement (Gouvernement de l'Ontario)

5 FAIRE PROGRESSER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET L'ADAPTATION

Contrôle et évaluation des populations de poissons dans la région de la baie de Quinte, lac Ontario (Ministère des Richesses naturelles)

L'Ontario a pour objectif d'appuyer les études scientifiques qui renforcent la compréhension et la gestion du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Les études scientifiques rigoureuses sont le fondement de la réalisation de chacun des autres objectifs définis dans la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs. Elles sont essentielles pour cibler les interventions destinées à protéger et à rétablir l'écosystème des Grands Lacs, et établir l'ordre de priorité de ces interventions. La protection des Grands Lacs constitue un défi à long terme. Par conséquent, les programmes de surveillance sont également essentiels pour mesurer les progrès réalisés, évaluer l'efficacité des politiques, des programmes et des partenariats, et les adapter au besoin avec le temps.

L'Ontario travaille avec d'autres gouvernements et partenaires à l'étude de l'écosystème des Grands Lacs et au développement des connaissances qui faciliteront la prise de décisions. Les programmes scientifiques ontariens misent considérablement sur la collaboration. Ils s'appuient sur des partenariats pour faire avancer les connaissances nécessaires aux interventions liées aux Grands Lacs. Par exemple, les offices de protection de la nature collaborent avec le gouvernement provincial pour surveiller les affluents des Grands Lacs à la grandeur de la province. L'Ontario mène aussi de nombreux projets auxquels travaillent des chercheurs des universités ontariennes spécialisés dans les Grands Lacs et entretient des partenariats avec des scientifiques d'autres territoires du bassin des Grands Lacs et au-delà. Enfin, l'Ontario collabore avec un grand nombre de territoires de compétence afin d'appuyer la présentation de rapports binationaux sur l'écosystème des Grands Lacs.

Au cours des dernières décennies, l'Ontario et ses partenaires ont réalisé des progrès en ce qui concerne la science des Grands Lacs. Les capacités de recherche actuelles ne sont toutefois pas à la hauteur de l'immensité du bassin ni des facteurs de stress et des menaces auxquels il est soumis. Il nous faudra continuer à réaliser des investissements ciblés dans la recherche scientifique sur les Grands Lacs afin d'en comprendre l'écosystème, de cerner et de résoudre les problèmes, et d'être en mesure d'établir des priorités d'action. Nos

scientifiques doivent également explorer des moyens nouveaux et novateurs pour obtenir l'information la plus à jour qui soit à des fins d'analyse et de diffusion.

Les études scientifiques sur les Grands Lacs doivent aussi prendre en considération les facteurs de stress passés, présents et futurs et leurs effets cumulatifs. Nous continuerons, par exemple, à faire progresser nos connaissances sur le changement climatique. Nous évaluerons les effets de ce changement sur les Grands Lacs et concevrons des programmes et une infrastructure qui en tiennent compte en vue d'aider les collectivités à s'adapter et de protéger la résilience naturelle des lacs. Étant donné que le climat affecte un grand nombre de secteurs, il faut adopter une approche globale permettant d'accroître la capacité d'adaptation en Ontario et tenant compte de l'incidence du climat sur l'environnement et la santé humaine. Les travaux sur les effets du changement climatique sur les Grands Lacs sont une priorité de la Stratégie pour les Grands Lacs.

CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES TRADITIONNELLES

Pour nombre de communautés des Premières Nations et des Métis, il est important d'allier l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles à celle des sciences occidentales afin de mieux comprendre les changements qui affectent l'écosystème des Grands Lacs.

Mesures prévues par l'Ontario

Générer les connaissances scientifiques nécessaires

a) Évaluer et adapter de façon constante les priorités scientifiques ontariennes relatives aux Grands Lacs en optimisant les investissements dans la recherche, en formant des partenariats et en soutenant les capacités de surveillance à long terme.

b) Continuer à mener des travaux de recherche collaboratifs et à favoriser l'intégration des différents types de connaissances nécessaires à la prise de décisions, y compris les connaissances écologiques traditionnelles, les recherches socioéconomiques, la surveillance et les recherches environnementales et écologiques portant sur les Grands Lacs, ainsi que les connaissances scientifiques sur la protection des sources d'eau potable.

c) Faire le meilleur usage possible de nos investissements considérables réalisés dans les études scientifiques portant sur les bassins hydrographiques afin d'appuyer les plans de protection des sources d'eau potable élaborés en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine,* pour être en mesure d'appuyer d'autres programmes liés aux Grands Lacs.

d) Faire progresser les connaissances au sujet des sources et des voies de passage des polluants en provenance de sources diffuses, et s'assurer que les pratiques de gestion et les ressources sont bien ciblées.

e) Mener des études scientifiques collaboratives sur les questions prioritaires de sorte que la gestion des pêches et des autres ressources naturelles,

Tapis d'algues malodorantes souillant la rive du lac Érié en 2006 (Ministère de l'Environnement)

ainsi que les efforts de protection de la biodiversité soient adaptés aux conditions changeantes.

f) Continuer à mettre en œuvre des programmes de recherche et de surveillance afin de comprendre la fonction, la structure et l'évolution de l'écosystème des Grands Lacs. À titre d'exemple, pour traiter des questions de qualité des eaux riveraines et des algues, les ressources scientifiques devront porter, dans la mesure du possible, sur l'évaluation des relations entre les éléments nutritifs et les algues qui sont modifiées par les espèces envahissantes, et permettre de déterminer de manière collaborative les bassins hydrographiques prioritaires, de fixer de nouvelles cibles de qualité de l'eau pour les zones riveraines et les affluents, et de quantifier l'incidence des diverses utilisations des terres et des pratiques de gestion bénéfiques.

g) Approfondir les connaissances sur la relation entre les eaux souterraines et les eaux de surface, et le rôle que jouent les eaux souterraines pour soutenir les niveaux d'eau des Grands Lacs et le débit de leurs affluents.

h) Continuer à miser sur les nouvelles technologies et approches, telles que l'équipement élaboré d'échantillonnage, la télédétection et la modélisation, en tenant compte des ressources disponibles.

i) Appuyer les partenariats, le partage de données et les autres occasions de faire avancer les connaissances scientifiques, ainsi que de renforcer la capacité des offices de protection de la nature, des universités ontariennes et des autres partenaires de la recherche et de la protection des Grands Lacs. Par exemple, collaborer à des études scientifiques pour éliminer les obstacles à l'utilisation des infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales, notamment en définissant des normes de conception adaptées aux conditions des sols de l'Ontario.

Mettre en commun les connaissances, et les diffuser

j) Appuyer et améliorer la gestion, l'analyse et la diffusion de l'information et des données ontariennes relatives aux Grands Lacs. Cette mesure comprend la publication de l'information, en fournissant les connaissances utiles et opportunes pour appuyer les interventions. Nous

Biologistes dressant en canot l'inventaire d'une terre humide riveraine à Parry Sound, lac Huron (Ministère des Richesses naturelles)

améliorerons la communication de l'information sur les Grands Lacs en présentant des comptes rendus sur les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie, en publiant régulièrement des rapports sur des questions connexes comme la qualité de l'eau en Ontario, en diffusant les rapports binationaux sur les Grands Lacs et en utilisant d'autres moyens de communication comme les sites Web du gouvernement et les médias sociaux.

k) Soutenir le travail des experts sur les Grands Lacs en diffusant leurs résultats lors de conférences majeures, dans des publications et à l'aide d'autres modes de communication.

Incidence du changement climatique et adaptation

l) Continuer à mettre en place des mesures d'adaptation s'inscrivant dans le cadre de la stratégie *Faire face au changement climatique*, y compris les mesures suivantes :

- faire en sorte que les ententes sur les Grands Lacs et les programmes relatifs aux Grands Lacs ontariens tiennent compte de l'adaptation au changement climatique;
- examiner les effets du changement climatique sur les pêcheries des Grands Lacs;
- mieux faire connaître les risques que le changement climatique représente pour la santé, y compris les nouveaux problèmes de santé associés aux conditions météorologiques extrêmes;
- améliorer les réseaux de surveillance pour détecter le changement climatique;
- continuer à renforcer nos connaissances sur le changement climatique et sur ses incidences sur les Grands Lacs en investissant dans la modélisation climatique et dans le développement de courbes d'intensité, de durée et de fréquence des précipitations.

m) Collaborer avec les partenaires des Grands Lacs afin de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion adaptative et d'encourager les collectivités des Grands Lacs à tenir compte des effets du climat.

n) Entreprendre une évaluation pilote de la vulnérabilité de l'infrastructure aux effets du changement climatique sur une station municipale de traitement de l'eau du sud de l'Ontario, en partenariat avec le secteur de l'ingénierie, les municipalités et d'autres entités.

o) S'assurer que l'information scientifique sur le climat, notamment les données de la modélisation climatique régionale liée au bassin des Grands Lacs, soit mise à la disposition des décideurs des collectivités des Grands Lacs afin d'appuyer la planification.

p) Entreprendre une étude pour cerner et quantifier les effets économiques (défis et débouchés) du changement climatique sur les utilisations bénéfiques majeures des Grands Lacs. Cette étude quantifiera également les économies que pourraient générer les mesures d'adaptation précisées.

q) Mener et appuyer des recherches pour être davantage en mesure de prédire les effets du changement climatique sur de nouvelles invasions et sur la propagation d'espèces non indigènes déjà établies.

r) Travailler avec les partenaires au déploiement de stratégies qui favorisent la mise en commun de l'information, la collaboration et la gestion adaptative en vue d'atténuer encore davantage les effets liés au niveau d'eau sur les rives de nos Grands Lacs.

6 ASSURER DES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES ET NOVATEURS

Site de l'usine de Resolute Forest Products sur la rivière Kaministiquia dans le secteur préoccupant de Thunder Bay (Darren McChristie)

L'Ontario a pour objectif d'enrichir la qualité de vie dans les collectivités du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en saisissant les occasions de développement économique, d'innovation et d'exploitation des ressources naturelles écologiquement durables.

Cet objectif reconnaît que les décisions prises au sujet des Grands Lacs sont importantes tant pour la génération actuelle que pour les générations futures. Les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont le fondement de l'économie et de la qualité de vie de l'Ontario. Leurs bassins hydrographiques sont le grenier à blé de la province et leurs eaux en sont la plus importante source d'eau potable. L'écosystème du bassin des Grands Lacs fournit aussi de l'électricité, des débouchés économiques pour l'industrie et l'agriculture, des voies de navigation et des réseaux de transport essentiels, de même que d'innombrables possibilités récréatives. Le secteur manufacturier et notamment l'industrie

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les recherches dans le domaine économique, comme la récente étude d'ICF Marbek, effectuée en Ontario en 2010, démontrent que les mesures qui maintiennent les Grands Lacs en santé génèrent des retombées économiques importantes. Cette étude indique en effet :

- que l'on peut s'attendre à un rendement économique allant jusqu'à 200 % pour chaque dollar investi dans des mesures qui préviennent l'infiltration de niveaux élevés d'éléments nutritifs dans les lacs;
- que le rendement économique peut atteindre 35 dollars pour chaque dollar investi dans la protection des terres humides riveraines;
- que les avantages économiques de la prévention de l'intrusion d'espèces envahissantes dans les Grands Lacs l'emportent facilement sur les coûts qui découlent des suites d'une invasion.

L'étude examine les bienfaits que nous tirons des Grands Lacs, que ce soit en termes de loisirs, de l'utilisation de l'eau à des fins domestiques, industrielles et agricoles, de la valeur des propriétés, ainsi que d'autres écoservices. Les résultats indiquent que les sommes investies en Ontario pour rétablir et protéger la santé des Grands Lacs sont des investissements judicieux qui sont bénéfiques tant pour l'économie que pour l'environnement.

Pour en savoir plus, visitez le site www.ene.gov.on.ca/environment/fr/subject/great_lakes/index.htm.

Port de plaisance de Red Rock dans le secteur préoccupant de la baie Nipigon (Darren McChristie)

de la transformation des produits alimentaires sont tributaires de l'eau saine des Grands Lacs.

Pour atteindre le présent objectif, l'Ontario s'est fixé trois priorités d'action.

La première de ces priorités est d'appuyer et d'encourager l'innovation technologique pour les services et les pratiques liés à l'eau. L'Ontario reconnaît que la protection des Grands Lacs constitue une occasion de développement pour de nombreux secteurs de l'économie. Les innovations en technologies et en conservation de l'eau peuvent fournir à des secteurs économiques traditionnels des outils permettant de rendre leurs activités plus viables sur le plan écologique. Ces innovations peuvent en même temps aider les entreprises ontariennes à se lancer sur le marché mondial des technologies de l'eau. Ce marché, qui

INNOVATION EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DE L'EAU

En juin 2010, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a ouvert son centre de formation ultramoderne qui inclut une installation de démonstration des nouvelles technologies. Cette installation est destinée à la démonstration de l'application de solutions de pointe en matière de traitement et de distribution de l'eau, ainsi qu'à la résolution de problèmes de qualité de l'eau, en particulier dans le cas des réseaux d'eau potable de petite taille et ruraux, dont un grand nombre se trouvent dans le bassin des Grands Lacs.

L'installation dispose d'un laboratoire ainsi que d'une station pilote de traitement de l'eau potable et d'un système de distribution. Elle offre des outils de formation pratique en milieu de travail qui permettent d'effectuer des recherches, des essais et des évaluations des nouvelles technologies et sert de ressource pour aider les exploitants de stations de traitement de l'eau, les parties intéressées et le public à prendre conscience des divers systèmes et technologies de traitement et de distribution de l'eau existants.

PROMOTION D'INNOVATIONS EN TECHNOLOGIES DE L'EAU

L'Ontario appuie des projets novateurs qui donnent suite à un grand nombre des objectifs fixés pour les Grands Lacs.

L'Ontario Greenhouse Alliance aide le secteur maraîcher à recycler à 100 % les solutions hydroponiques riches en éléments nutritifs déversées par les serriculteurs, ce qui assurerait une utilisation efficace de l'eau, hausserait leur compétitivité et améliorerait la qualité des plans d'eau locaux.

À Richmond Hill, on fait l'essai d'une méthode novatrice de gestion des eaux pluviales qui optimise le traitement de ces eaux, protège l'habitat et prolonge la durée de vie des bassins d'eaux pluviales.

À Guelph, on réalise des projets portant sur l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales qui permettront de conserver l'eau, d'améliorer la qualité des eaux usées et d'économiser l'énergie. Toujours dans le cadre de ces projets, des entrepreneurs ontariens pourront mettre à l'essai un nouveau dispositif de surveillance de la pression d'eau.

est en pleine expansion, est évalué à 400 milliards de dollars par an. Les innovations technologiques et les pratiques connexes peuvent avoir des répercussions positives sur le plan de la conservation et de l'utilisation efficace de l'eau, du recyclage des éléments nutritifs et de la protection de la qualité de l'eau.

Par l'entremise de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* et des initiatives qui s'y rattachent, l'Ontario adopte une perspective plus large de l'utilisation de l'eau et établit des liens entre les améliorations de la gestion et de la qualité de nos ressources en eau, d'une part, et la promotion de technologies et de solutions novatrices émanant d'entreprises ontariennes, d'autre part, permettant de régler ces questions. Ces deux approches, qui favorisent une gestion responsable des ressources en eau de l'Ontario et qui appuient la commercialisation de démarches novatrices, sont interreliées et procureront de sérieux avantages à l'économie ontarienne.

La seconde priorité est d'encourager les activités touristiques et récréatives durables dans la région des Grands Lacs. Qu'il s'agisse des attractions phares comme les chutes Niagara ou du développement de créneaux touristiques et récréatifs tels que les pistes cyclables et les établissements vinicoles, il existe de multiples occasions de tirer davantage parti du potentiel économique et de la qualité de vie qu'offrent les rives des Grands Lacs et celles du fleuve Saint-Laurent. Les sentiers des Grands Lacs, les espaces naturels, le tourisme nature, les croisières, les rives patrimoniales, les plages, la pêche et les autres activités offrent à la population ontarienne et aux visiteurs le plaisir d'expériences uniques.

La troisième priorité pour les Grands Lacs est de s'assurer que l'utilisation des ressources et le développement économique sont écologiquement durables. Nombre de secteurs économiques de l'Ontario sont tributaires des Grands Lacs et ont une incidence sur l'écosystème. Il existe des occasions de promouvoir des approches novatrices qui améliorent les résultats écologiques et économiques pour les entreprises.

Station génératrice Sir Adam Beck, sur la rivière Niagara (Ontario Power Generation)

Mesures prévues par l'Ontario

Appuyer le développement de technologies, de pratiques et de services novateurs liés à l'eau

a) Continuer d'appliquer la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* et les mesures complémentaires, notamment les travaux entrepris dans le cadre du Projet de développement accéléré des technologies de l'eau. Cette application aidera à stimuler des entreprises concurrentielles sur le plan international et à promouvoir le secteur de l'eau ontarien, tout en générant des solutions pouvant aider à protéger et à améliorer l'écosystème des Grands Lacs.

b) Continuer d'appuyer la recherche, le développement et la démonstration dans le domaine des technologies, des services et des pratiques écologiques novateurs.

c) Appuyer la production alimentaire viable, les emplois et l'innovation en Ontario, réduire la dépendance à l'égard des importations de phosphates et optimiser l'efficacité des phosphates utilisés pour une meilleure gestion des sols et une meilleure croissance des cultures, et ce, en appuyant les occasions de mettre à l'essai des technologies nouvelles et novatrices qui stimulent et améliorent le recyclage des éléments nutritifs, y compris le phosphore récupéré à partir des eaux usées, du fumier et du compost.

d) Élaborer une stratégie de développement économique à long terme qui établira une série d'objectifs et de mesures pour constituer un secteur de l'eau homogène et concurrentiel à l'échelle internationale.

e) Renforcer les liens internationaux pour appuyer la recherche, le développement et la commercialisation dans le domaine de l'eau, en créant des alliances avec des territoires de compétence, en mettant en valeur les atouts de l'Ontario lors de foires commerciales et de congrès, et en participant à des discussions nationales au sujet d'un projet de vérification des technologies écologiques d'envergure internationale. Repérer un ou plusieurs

forums internationaux où l'on pourrait mettre en valeur les innovations technologiques liées aux Grands Lacs et faire part des leçons tirées de divers programmes et projets (p. ex., Promotion des innovations en technologies de l'eau), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures novatrices.

f) Faire connaître les cas de réussite en matière d'approches communautaires afin d'encourager l'adoption de pratiques optimales. Par exemple, dans le cadre du programme Promotion des innovations en technologies de l'eau, on a identifié des chefs de file de l'innovation. En outre, ce programme favorise le transfert de connaissances entre les collectivités dans des domaines tels que la gestion des biens, la conservation de l'eau, l'évaluation des risques du changement climatique et les approches novatrices intégrées de prestation de services liés à l'eau, y compris les infrastructures vertes.

g) Encourager la mise en œuvre des mesures découlant des leçons tirées lors de la réalisation de projets novateurs liés aux réseaux d'eau, d'égouts et d'eaux pluviales (p. ex., projets réalisés dans le cadre du programme Promotion des innovations en technologies de l'eau). Pour ce faire, appuyer les approches et les technologies de l'eau ontariennes qui sont novatrices et efficientes dans les petites localités et les collectivités éloignées et former des partenariats réunissant les secteurs public, privé et universitaire afin de transformer les innovations en applications commerciales et d'en élargir l'utilisation.

h) Trouver des façons de faire participer les Autochtones aux initiatives d'apprentissage portant sur les technologies novatrices et les possibilités d'emploi dans les secteurs de l'eau et de la gérance environnementale.

Le fonds provincial « Fêtons l'Ontario » sert à appuyer l'organisation d'événements festifs dans plusieurs collectivités ontariennes des Grands Lacs. Parmi les festivals financés en 2012 pour le plaisir de la population de l'Ontario et des visiteurs, mentionnons :

- le Redpath Toronto Waterfront Festival;
- le Toronto International Dragon Boat Festival;
- le Mississauga Waterfront Festival;
- le 1 000 Island Extreme Sport Weekend;
- le Festival du canal Rideau;
- le Belleville Waterfront and Ethnic Festival;
- le Welland Rose Festival.

i) Encourager les pratiques industrielles qui réduisent au minimum la consommation d'eau, qui recyclent l'eau, qui utilisent des eaux usées recyclées ou les eaux pluviales pour les activités commerciales ou de transformation, et qui prévoient des aménagements à faible incidence pour la gestion des eaux pluviales (p. ex., terrains de stationnement perméables).

j) Encourager le développement et l'utilisation de technologies vertes et faire preuve de leadership dans les pratiques de construction écologique, d'aménagement d'infrastructures vertes comme les terres humides riveraines, et de conservation de l'eau et de l'énergie.

k) Travailler avec d'autres paliers de gouvernement pour promouvoir les investissements qui contribuent à la croissance d'une économie verte en Ontario, notamment les occasions de recherche et de commercialisation des technologies et des pratiques vertes.

Promouvoir le tourisme et les activités récréatives

l) Repérer les possibilités de participation, les liens pouvant être noués et les gains d'efficience possibles afin d'améliorer la revitalisation des secteurs riverains, ainsi que l'accès de la collectivité et des visiteurs à ces secteurs.

m) Promouvoir et valoriser les lieux de rassemblement, les attractions et les activités dans les secteurs riverains et appuyer l'organisation, dans ces secteurs, de festivals, d'événements sportifs et d'attractions patrimoniales qui favorisent la sensibilisation aux Grands Lacs et qui encouragent une utilisation durable du rivage.

n) Collaborer avec l'industrie des croisières afin de mettre en valeur et de développer l'industrie des croisières sur les Grands Lacs, qui est en pleine expansion, dans le but de hausser le nombre de visiteurs et de stimuler l'activité économique.

o) Continuer à promouvoir les réseaux de sentiers riverains durables qui relient les collectivités et qui soutiennent les économies locales à l'échelle des Grands Lacs en favorisant la marche, le cyclisme et d'autres activités dans les sentiers, comme le sentier riverain qui longe le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario et qui sera prolongé jusqu'aux rives du lac Érié, de la rivière Détroit et du lac Sainte-Claire.

p) Promouvoir le tourisme et les aménagements axés sur l'eau réalisés par les organismes touristiques régionaux opérant en bordure des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Pêche près de Pickering, sur le lac Ontario (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Kas Stone)

q) Soutenir le cyclotourisme, qui permet d'explorer les collectivités locales tout en contribuant, de manière importante, à l'économie locale le long des sentiers riverains des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

r) Encourager un meilleur accès public aux secteurs riverains, dans la mesure du possible, afin de renforcer l'appréciation de la collectivité et des touristes pour l'attraction provinciale que constituent les Grands Lacs.

s) Favoriser les occasions d'utilisation publique durable des ressources récréatives, culturelles et patrimoniales axées sur l'eau dans les secteurs riverains et les zones littorales.

t) Réaliser des campagnes permanentes de marketing touristique, à l'échelle locale et internationale, en mettant en vedette les Grands Lacs comme attraction de marque et améliorer les stratégies de marketing afin d'accroître le soutien et la participation aux activités et aux festivals dont le thème tourne autour des Grands Lacs. Pour ce faire, lancer des initiatives comme celles de la Société du Partenariat ontarien pour le marketing touristique et des organismes touristiques régionaux et le programme de subvention Fêtons l'Ontario.

u) Promouvoir le tourisme local, en encourageant les familles à prendre des vacances près de chez elles et à vivre des expériences agréables au bord des Grands Lacs.

Assurer une utilisation des ressources respectueuse de l'environnement

v) Continuer à appuyer la gestion et la récolte durables des ressources de la pêche commerciale et de la pêche récréative dans les Grands Lacs ontariens, qui procurent à la société les avantages d'une alimentation saine, des loisirs, de la culture patrimoniale, de l'emploi ainsi qu'un écosystème aquatique sain.

w) Explorer davantage la valeur des écoservices pour l'économie ontarienne. On entend par écoservices les nombreux avantages qu'un écosystème en santé fournit. Par exemple, l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent purifie notre eau et notre air, décompose nos déchets, fournit des sources d'aliments et des possibilités de loisirs, réduit les risques de dommages dus aux crues et modère les conditions météorologiques extrêmes.

x) Appuyer les améliorations dans la gestion des eaux de ruissellement agricoles et rurales en favorisant l'adoption de pratiques et de plans agroenvironnementaux. Pour ce faire, on peut collaborer avec des chercheurs et avec l'industrie pour améliorer l'élaboration et l'adoption de pratiques de gestion optimales dans les secteurs et les régions géographiques clés.

y) Encourager les pratiques de gestion des sols qui sont efficaces et durables afin de préserver l'économie et l'environnement de la province, y compris dans le bassin des Grands Lacs. Le gouvernement provincial établira un cadre stratégique pour la gestion des sols qui encouragera l'adoption de pratiques de gestion optimales afin d'appuyer la réutilisation des sols excédentaires, pourvu que l'on puisse le faire d'une façon qui protège la santé humaine et l'environnement.

MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS ET FAIRE LE SUIVI DES RÉSULTATS

Bateau de croisière Island Queen près de Kingston (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

Pour surveiller les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, le gouvernement provincial élabore des mesures de rendement. Nous ferons le suivi nécessaire, peaufinerons ces mesures et présenterons des rapports à ce sujet. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires pendant que nous élaborons les mesures de rendement. Nous collaborerons avec les parties concernées afin d'élaborer des mesures qui seront utilisées à l'échelle binationale et de partager les données avec les organismes et les partenaires.

On surveillera les résultats clés suivants et on présentera des rapports à ce sujet tous les trois ans :

Mobiliser et habiliter les collectivités

- **Plus grandes sensibilisation et participation du public aux enjeux touchant les Grands Lacs** – résultat démontré par le nombre de projets communautaires entrepris.

Protéger l'eau afin de protéger la santé humaine et écologique

- **Eau potable conforme à des normes de salubrité strictes** – résultat démontré par les réseaux municipaux d'eau potable résidentielle qui respectent les normes provinciales de qualité de l'eau potable.

Pêche commerciale sur le lac Huron (Ministère des Richesses naturelles)

- **Baisse des niveaux de polluants dans l'écosystème des Grands Lacs** – résultat démontré par la réduction des niveaux de contaminants dans les tissus des poissons et du nombre d'avis déconseillant la consommation de poissons, ainsi que par les améliorations relevées dans les secteurs prioritaires locaux où l'on déploie des efforts afin de régler les problèmes.

Les chutes Niagara (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique)

- **Mesure des concentrations de phosphore et réduction de la fréquence et de la gravité de l'efflorescence algale** dans les secteurs prioritaires.

Améliorer l'état des terres humides, des plages et des zones riveraines

- **Les plages des Grands Lacs sont ouvertes au public plus longtemps pendant la saison** – résultat démontré par la réduction du nombre d'avis de fermeture des plages.
- **Progrès réalisés dans le nettoyage des secteurs préoccupants des Grands Lacs** – résultat démontré par la reprise des utilisations bénéfiques.

Protéger les habitats et les espèces

- **Repérage, protection, conservation et restauration des habitats, y compris les terres humides et les espèces indigènes** – grâce aux politiques et aux programmes permettant de repérer les habitats prioritaires et d'intervenir ainsi qu' à l'amélioration des données.
- **Réduction des dangers posés par les espèces aquatiques envahissantes pour l'écosystème des Grands Lacs** – grâce aux mesures prises pour atténuer l'incidence des espèces envahissantes existantes, prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes et faire face à de nouvelles espèces.

Faire progresser les connaissances scientifiques et l'adaptation

- **Meilleur accès du public aux résultats des activités de surveillance et aux données scientifiques sur les Grands Lacs** – résultat démontré par l'augmentation du nombre d'études et de rapports sur les Grands Lacs que le public peut consulter.
- **Mise en œuvre permanente des mesures d'adaptation énoncées dans le document intitulé *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario*** – résultat démontré par les comptes rendus figurant dans les rapports sur les progrès climatiques publiés régulièrement.

Assurer des débouchés économiques écologiquement durables et novateurs

- **Expansion du secteur de l'eau** – y compris les technologies et les pratiques novatrices.

CONCLUSION

TOUS LES ONTARIENS ET TOUTES LES ONTARIENNES BÉNÉFICIENT DES AVANTAGES QUE NOUS OFFRENT LES GRANDS LACS ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT, LEURS RIVES ET LEURS BASSINS HYDROGRAPHIQUES. ILS ONT AUSSI LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE FONDAMENTALE DE PROTÉGER ET DE PRÉSERVER LEUR SANTÉ À LONG TERME. IL EXISTE DES MOYENS PAR LESQUELS CHAQUE CITOYEN ET CITOYENNE, CHAQUE ENTREPRISE, CHAQUE ORGANISATION ET CHAQUE SECTEUR PEUT APPORTER UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE À CET EFFET.

Nous espérons que la présente Stratégie reflète les intérêts de la population ontarienne à l'égard des Grands Lacs. Ce n'est qu'en unissant nos efforts, en visant les mêmes objectifs et en faisant preuve d'une détermination commune que nous serons en mesure de protéger les Grands Lacs.

Tous nos succès des quarante dernières années démontrent que, s'il est vrai que les Grands Lacs font face à des défis complexes, il est aussi vrai qu'en unissant nos efforts, nous pouvons les surmonter. La population et le gouvernement de l'Ontario ont la vision, les objectifs et les outils nécessaires pour s'assurer que les Grands Lacs sont sains, vigoureux et résilients. Les enjeux sont considérables, mais notre détermination l'est tout autant.

La présente Stratégie décrit les priorités d'action de l'Ontario visant à maintenir la santé des Grands Lacs afin que notre génération et les générations suivantes puissent s'en servir comme source d'eau propre à la consommation, à la baignade et à la pêche.

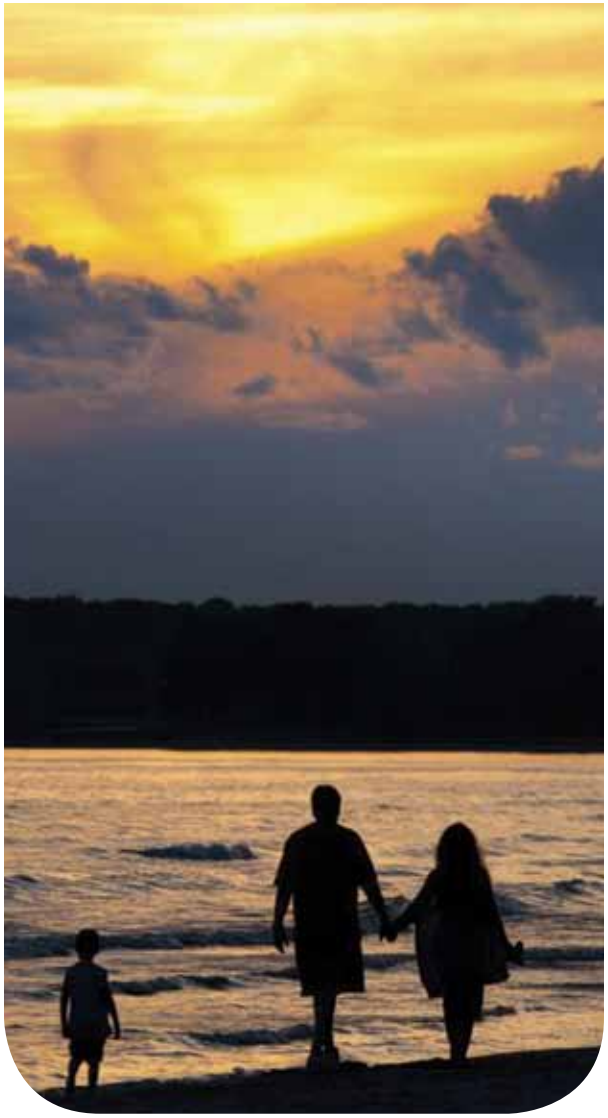

Coucher de soleil au parc provincial Sandbanks, lac Ontario (Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Bergeron)

ÊTRE UN GARDIEN DES GRANDS LACS

LA POPULATION ONTARIENNE EST TRIBUTAIRE DES GRANDS LACS POUR PRATIQUEMENT TOUT CE QUI TOUCHE À SA SANTÉ ET À SON BIEN-ÊTRE, ET LES GRANDS LACS SONT TRIBUTAIRES EN RETOUR DE LA POPULATION ONTARIENNE. CHACUN DE NOUS A LA RESPONSABILITÉ DE PRÉSERVER LA SANTÉ DES GRANDS LACS. POURQUOI ? EH BIEN, SI LES GRANDS LACS SONT EN SANTÉ, LA PROVINCE DE L'ONTARIO S'EN TROUVE RENFORCÉE : ELLE EST ALORS EN MESURE D'OFFRIR À SA POPULATION ET À SES COLLECTIVITÉS UNE EXCELLENTE QUALITÉ DE VIE, ET DE CONSTITUER UN ENDROIT ATTRAYANT POUR LES ENTREPRISES ET LES VISITEURS.

Chacun de nous peut prendre des mesures pour contribuer à laisser les lacs dans un meilleur état que celui dans lequel notre génération les a trouvés. Que vous viviez dans une ville trépidante d'activités, dans une ferme en pleine campagne ou dans un hameau isolé, où que vous soyez en Ontario, vous pouvez être un gardien des Grands Lacs, une personne qui donne de son temps pour aider à prendre soin des Grands Lacs.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE : CONSEILS PRATIQUES POUR ÊTRE UN GARDIEN DES GRANDS LACS

- Participez à une activité de nettoyage ou de rétablissement dans votre collectivité. Soyez à l'affût des activités organisées pour le nettoyage de plages, de terres humides, de ravins et de rives, ou organisez la vôtre.
- Joignez-vous à un groupe qui fait appel aux membres de la collectivité pour détecter la présence de grenouilles, de tortues, de papillons, de fleurs sauvages ou d'oiseaux chanteurs, par l'intermédiaire d'un office de protection de la nature ou d'un groupe de naturalistes. Si vous aimez pêcher, songez à faire partie du Conseil consultatif de la Zone de gestion des pêches de votre région.
- Renseignez-vous sur les espèces envahissantes qui menacent la santé des Grands Lacs et contribuez ainsi à la détection de risques de nouvelles invasions et à la prévention de la propagation de ces espèces indésirables. Appelez le service d'aide des Espèces envahissantes au 1 800 563-7711. Ne relâchez jamais dans la nature des animaux de compagnie tels que des poissons, des tortues, des poissons-appâts ou autres. Inspectez votre embarcation et votre matériel et retirez toute plante et tout animal qui sont visibles avant de quitter le cours d'eau.
- Si vous êtes propriétaire, souvenez-vous que tout ce que vous mettez sur votre gazon, dans votre jardin ou sur le trottoir devant votre demeure peut se retrouver dans les Grands Lacs. Évitez d'utiliser trop de sel de voirie en hiver et trop d'engrais en été. Avant d'en utiliser, interrogez-vous : « Est-ce qu'il m'est possible d'utiliser moins de ce produit ? Y a-t-il une solution de rechange écologique ? ». Il est particulièrement important de choisir des savons, des nettoyants et des détergents non toxiques, sans phosphate et biodégradables, surtout pour les travaux de nettoyage à l'extérieur, car ces produits pourraient se retrouver dans les égouts pluviaux, puis dans les ruisseaux et les lacs.
- Les grilles que vous apercevez sur la chaussée près de chez vous indiquent la présence d'un égout qui mène à un ruisseau ou à un lac tout près. Ne jetez jamais de la peinture, de l'huile à moteur, de l'huile de cuisson, des matières grasses, des pesticides non utilisés ou d'autres produits chimiques utilisés pour l'entretien ménager dans une bouche d'égout.
- Débarrassez-vous de manière sécuritaire des produits qui peuvent nuire à l'environnement, tels que les ampoules fluorescentes (qui contiennent du mercure) et les produits

électroniques. Ne jetez pas les médicaments dont vous ne vous servez pas dans les toilettes : rapportez-les dans une pharmacie. Déposez les pesticides non utilisés, l'antigel et les autres produits chimiques dangereux au centre de traitement des déchets dangereux de votre localité.

- Si vous constatez un déversement, appelez le Centre d'intervention en composant le 1 800 268-6060.
- Économisez l'eau et l'énergie – d'une façon ou d'une autre, elles proviennent en grande partie des Grands Lacs !
- Si vous aimez jardiner, achetez des plantes indigènes ou non envahissantes auprès d'un fournisseur digne de confiance. Les plantes indigènes ont de nombreux avantages pour l'écosystème. Pour plus de renseignements sur la façon de prévenir la propagation des plantes envahissantes, consultez le guide Grow Me Instead sur les plantes non envahissantes publié par le Ontario Invasive Plant Council.
- Si vous avez des enfants dans votre entourage, aidez-les à se familiariser avec les Grands Lacs en les amenant à un festival de l'eau pour enfants, à un concours de pêche, à un programme de protection de la nature, ou tout simplement en leur donnant l'occasion d'explorer la nature autour d'eux.
- Prenez connaissance des accords et des programmes gouvernementaux visant à protéger et à rétablir les Grands Lacs. Vous trouverez dans le registre de la Charte des droits environnementaux de l'Ontario des occasions de faire valoir votre point de vue lors de consultations publiques sur les Grands Lacs et d'autres enjeux environnementaux.
- Et par-dessus tout, profitez des Grands Lacs eux-mêmes. Une marche le long des rives, une escapade à la plage, un peu de pêche peut-être ? Ces merveilleux lacs nourriront votre âme.

POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DES GRANDS LACS

Pour en savoir davantage au sujet de l'eau potable que vous consommez, rendez-vous à www.ene.gov.on.ca/environment/dwo/fr/index.htm.

Pour en savoir davantage au sujet de l'état des plages de votre région, l'organisme Lake Ontario Waterkeepers dispose d'un site Web et d'une application offrant des descriptifs de plages et leur état actuel : www.theswimguide.org. Pour en savoir plus sur le programme « Pavillon Bleu », rendez-vous sur le site www.pavillonbleu.org.

Si vous aimez la pêche, la page du site Web du ministère des Richesses naturelles portant sur les poissons de l'Ontario se trouve à ontario.ca/peche. Le Guide de consommation du poisson-gibier de l'Ontario (www.ene.gov.on.ca/environment/fr/resources/ collection/guide_to_eating_ontario_sport_fish/ index.htm) vous explique comment consommer en toute sécurité le poisson que vous avez pêché.

La partie du site Web du ministère de l'Environnement de l'Ontario portant sur les Grands Lacs se trouve à www.ene.gov.on.ca/environment/fr/subject/great_lakes/index.htm. Vous pouvez consulter le reste du site du ministère de l'Environnement à ontario.ca/environnement.

L'adresse du site Web du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario est www.mnr.gov.on.ca. Vous y trouverez des renseignements sur la biodiversité des Grands Lacs, les espèces en péril, les terres humides et les espèces envahissantes.

L'adresse du site Web du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario est www.omafra.gov.on.ca.

Pour en savoir plus sur les lois et règlements de l'Ontario relatifs aux Grands Lacs, veuillez consulter le site Web Lois-en-ligne de ServiceOntario (www.e-laws.gov.on.ca). Le Registre environnemental de l'Ontario (www.ebr.gov.on.ca) contient des avis sur les modifications en matière de lois, de règlements et de politiques liés à l'environnement proposées par les ministères provinciaux visés par la Charte des droits environnementaux.

Pour en savoir plus au sujet des programmes fédéraux et des programmes Canada-États-Unis sur les Grands Lacs, y compris les rapports au sujet de l'état de l'écosystème des Grands Lacs et le statut de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, il existe divers sites Web utiles, comme celui d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca), celui du Great Lakes National Program Office de l'agence de protection environnementale des États-Unis (www.epa.gov/glnpo) et le site Web sur les Grands Lacs commun aux deux organismes (www.binational.net). La Commission mixte internationale est un autre important groupe offrant une perspective binationale sur les Grands Lacs (www.ijc.org).

Autre site d'intérêt sur les Grands Lacs, mentionnons le Great Lakes Information Network (www.great-lakes.net).

Pour obtenir une copie imprimée de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, en français ou en anglais, ou sur support de substitution, veuillez communiquer avec le :

Ministère de l'Environnement
Centre d'information

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée
Toronto ON M4V 1P5

416 325-4000
1 800 565-4923

This publication is also available in English.